

La Gazette de L'EMPIRE



1^{er} semestre 2015 / N°29

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Résultats du concours 2014 des maisons fleuries</i>
<i>Page 5 à 20:</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 21 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>In formations diverses</i>
<i>Pages 23 à 44 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Page 45 :</i>	<i>Résultats élections départementales</i>
<i>Page 46 :</i>	<i>Contrôle de l'eau</i>
<i>Page 47 :</i>	<i>Horaires instruction des passeports</i>
<i>Pages 48 à 49 :</i>	<i>Pages infos gendarmerie</i>
<i>Pages 50 à 51 :</i>	<i>Pages infos sapeurs pompiers</i>
<i>Pages 52 à 53 :</i>	<i>Ma lettre N° 25</i>
<i>Pages 54 à 59 :</i>	<i>Infos baignades</i>
<i>Pages 60 à 61 :</i>	<i>Arrêté transport des déchets à Joncourt</i>
<i>Pages 62 à 63 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 64 à 65 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Pages 66 à 76 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 77 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 78 :</i>	<i>Répression de l'abandon d'ordures et chambre d'hôte</i>
<i>Page 79 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 80 :</i>	<i>Couverture</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire ; Mme. Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe ; Mmes. Lydie Puche, Caroline Cazé, Marie-Agnès Chamaret, conseillères municipales ; Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie ; M Laurent Tellier.

Le mot du Maire

Une fois de plus, mais ce sera sans doute la dernière, le conseil municipal a voté le maintien des taux des taxes de notre commune, soit pour la 12ème année.

En effet, comme je vous l'avais annoncé depuis quelques temps, et confirmé lors de la dernière cérémonie des vœux, les dotations de l'état sont nettement en baisse. Ainsi notre dotation a baissé de près de 12%, soit de 1633 euros.

Et pourtant l'Etat annonce à qui veut bien l'entendre que la baisse moyenne est de l'ordre de 3%. Si l'on ajoute à cela la baisse générale des montants de subvention et l'augmentation des charges de fonctionnement, vous l'aurez compris, il n'y a pas de miracle possible.

De plus, cette baisse est d'une part cumulative, et d'autre part enclenchée au même taux pour plusieurs années, 2016 et 2017 à minima.

Le monde rural paye cash la réduction du déficit des finances de notre pays.

Heureusement nous ne sommes pas en difficulté financière, et nos taux sont très bas. Et c'est bien pour cela que nous devons réagir en amont et à dose homéopathique.

D'autres actions sont également envisageables, en diminuant nos dépenses de fonctionnement. Par exemple en supprimant l'éclairage permanent et en revenant à une coupure nocturne entre 23h et 5h, ou en supprimant certaines manifestations qui ne semblent pas intéresser la population, telles que la cérémonie des vœux, la fête des mères...

D'autres pistes existent également, et le gouvernement nous y prépare. Il s'agit de la création des communes nouvelles, c'est à dire un regroupement de communes contigües, pour l'instant volontaires, afin de mutualiser les charges et maintenir les dotations. Je participe actuellement à des réunions d'information, parce que nous ne pouvons rien exclure, avec mes collègues Maires des communes voisines de l'Aisne.

La dernière solution, et ce n'est pas la plus simple, consiste à augmenter nos recettes fiscales, par exemple grâce à la construction de nouvelles résidences. Plusieurs terrains constructibles sont à vendre dans notre commune. La réalisation de notre assainissement collectif sera sûrement un élément capital. Mais il faut encore attendre quelques années.

Et puis, certaines communes préfèrent implanter des éoliennes, comme Le Ronsoy, surtout quand il est possible de les positionner plus près de la commune voisine que de sa propre commune. Nous avons eu, ces derniers temps de nombreux contacts et entretiens avec les responsables de la société qui envisage ce projet. Le dialogue est actuellement rompu, car ceux-ci refusent de s'engager par écrit sur les retombées financières plausibles. Je reste donc méfiant et non convaincu.

Mais cela reste un dossier à suivre...

Passez de bonnes vacances.

Pensez à vous hydrater régulièrement en cas de canicule. Buvez de l'eau.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

Résultats du concours des maisons fleuries 2014



Les primés du concours 2014.

Un peu plus nombreux que l'année précédente à cette remise des prix.

Normalement, une composition florale est offerte aux gagnants des 2 années précédentes, hors concours. Mais encore faut-il être présent.

M et Mme Laurent PELLERIN gagnants en 2012 dans la catégorie balcon et parterre.

M et Mme Frédéric CORNAILLE gagnants en 2012 dans la catégorie balcon et jardin. (Absents)

M. et Mme Jean-Paul BILOE, gagnants en 2013 dans la catégorie balcon et parterre.

M. et Mme Fernand GOMES, gagnants en 2013 dans la catégorie balcon et jardin. (Absents)

Les compositions des absents ont été déposées au monument aux morts.

Voici donc le classement 2014 :

Catégorie Balcon et jardin :

5^{ème} : Mme KLECZINSKI Valérie et M. DEBREUX Jean-Charles. 76 points. Moyenne de 8,44.

Bon de 10€ (absents)

4^{ème} : M. et Mme DESCATOIRE Jacques. 110 points. Moyenne de 12,22. Bon de 15€

3^{ème} : M. et Mme PUCHE Christian. 116 points. Moyenne de 12,88. Bon de 20€

2^{ème} : M. et Mme KAUFMANN David. 121 points. Moyenne de 13,44. Bon de 30€

1^{er} : M. et Mme LEWANDOWSKI Claude. 140 points. Moyenne de 15,55. Bon de 40€

Catégorie Balcon et parterre :

5^{ème} : M. et Mme DELVINQUIERE Jean-Luc. 88 points. Moyenne de 9,77. Bon de 10€ (absents)

4^{ème} : Mme TELLIER Annette. 98 points. Moyenne de 10,88. Bon de 15€ (absente)

3^{ème} : M. et Mme HODIN Gérard 107 points. Moyenne de 11,88. Bon de 20€

2^{ème} : M et Mme CAZE Laurent. 122 points. Moyenne de 13,55. Bon de 30€

1^{er} : Mme HELUIN Yvonne. 130 points. Moyenne de 14,44. Bon de 40€

Bravo et merci.

Bonne chance à tous pour le concours 2015.

25 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIERE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HELUIN, M. Laurent PELLERIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WAGNIER.

Absente excusée : Mme Caroline CAZÉ.

Procuration : Mme Caroline CAZÉ à Mme Yvonne HELUIN.

Madame Lydie PUCHE est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du dix-sept décembre deux mil quatorze, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Entretien de l'éclairage Public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans sa réunion en date du 29 février 2012 le Conseil Municipal a accepté la convention d'entretien de l'éclairage public proposée par la SICAE. Cette dernière, valable pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2012, a pris fin le 31 décembre 2014. Il convient donc de renouveler ou non cette convention.

Par courrier en date du 26 novembre 2014, la SICAE avait envoyé une nouvelle convention. Monsieur le Maire après avoir mis ce document à la disposition de l'Assemblée, propose de voter.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, décide :

- D'accepter la convention d'entretien de l'éclairage public telle que présentée,
- De donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à l'acceptation et à la mise en application de cette convention ainsi que pour le paiement de la participation financière communale.

2) Transfert au SIDEN/SIAN des compétences «Assainissement Collectif», «Assainissement Non Collectif» et «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-61, L.5212-16, L.5214-21, L.5214-27 et L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 «urbanisme et habitat»,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire «Eau Potable et Industrielle» et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire «Défense Extérieur Contre l'Incendie »,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 30 Mai 2013 portant création de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre issue de la fusion des Communautés de Communes de Colme, du Canton de Bergues, de Flandre (sans Ghyvelde) et de l'Yser,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 34, 2°, de la loi «Valls» N°2013-403 du 17 Mai 2013, le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre disposait de trois mois à dater du renouvellement des instances communautaires pour procéder à la restitution éventuelle aux communes membres des compétences à caractère optionnel dont fait partie la compétence Assainissement,

Considérant que, conformément aux statuts du SIDEN/SIAN modifiés par arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre adhère au SIDEN/SIAN avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire des Communes de BERGUES, BIERNE, BISSEZEELE, CROCHTE, ERINGHEM, HOYMILLE, PITGAM, QUAEDYPRE, SOCX, STEENE, WEST-CAPPEL, et WYLDER et de la Compétence Assainissement Collectif sur le territoire de la Commune d'UXEM,

Considérant que, par délibération en date du 8 juillet 2014 à ce jour en vigueur et rendue exécutoire, le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a décidé de ne pas restituer à ses communes membres les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Eaux Pluviales et par voie de conséquence, d'exercer sur tout son territoire, dès le rendu exécutoire de cette délibération, les compétences «Assainissement Collectif» et «Assainissement Non Collectif» et, dès le 1^{er} janvier 2015, la compétence «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines». Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, pour les compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif est substituée de plein droit au sein du SIDE/SIAN pour les Communes de BOLLEZEELE, BROXEELE, ESQUELBECQ, HERZEELE, LEDRINGHEM, MERCKEGHEM, NIEURLET, VOLCKERINCKHOVE, WORMHOUT et ZEGERSCAPPEL et sera également, pour la compétence «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines», substituée de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour ces mêmes communes,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2014 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sollicitant son transfert au SIDEN/SIAN pour les compétences «Assainissement Collectif», «Assainissement Non Collectif» et «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» sur l'ensemble de son périmètre,

Considérant que l'intérêt du SIDEN/SIAN et de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre est qu'il y ait unicité de gestion des compétences «Assainissement Collectif», «Assainissement Non Collectif» et «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» sur l'ensemble du périmètre de cette Communauté de Communes,

Vu la délibération N°34/5 adoptée par le Comité du SIDEN/SIAN lors de sa réunion du 19 novembre 2014 par laquelle le Syndicat propose le transfert au SIDEN/SIAN par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre des compétences «Assainissement Collectif», «Assainissement Non Collectif» et «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» sur tout le territoire de cette Communauté de Communes,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR ONZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

⇔ Le Transfert au SIDEN/SIAN des compétences «Assainissement Collectif», «Assainissement Non Collectif» et «Gestion des Eaux Pluviales Urbaines» par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de transfert de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n°34/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 novembre 2014.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

- 3) **Adhésion au SIDEN/SIAN des Communes d'AUCHY-LES-MINES et HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence «Eau Potable» (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-18, L.5212-16 et L.5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 «urbanisme et habitat»,

Vu les dispositions de la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales et notamment l'application des articles 60 et 61,

Vu la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire «Eau Potable et Industrielle» et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 12 mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire «Défense Extérieur Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations en date du 16 décembre 2014 du Conseil Municipal des Communes d'AUCHY-LES-MINES et HAINES sollicitant leurs adhésions au SIDEN/SIAN pour la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu les délibérations N°52/3d et N°53/3e adoptées par le Comité du SIDEN/SIAN lors de sa réunion du 18 décembre 2014 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN/SIAN des Communes d'AUCHY-LES-MINES et HAINES, pour la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR ONZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION

DECIDE

Article 1er :

Le Conseil Municipal accepte :

⇒ L'adhésion au SIDEN/SIAN des Communes d'AUCHY-LES-MINES et HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence «Eau Potable» (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion des communes d'AUCHY-LES-MINES et HAINES soient telles que prévues dans la délibération n°52/3d et 53/3e adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 décembre 2014.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

4) Adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de la ville de Gamaches :

Monsieur Le Maire précise que la ville de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 9 décembre 2014, le comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Gamaches à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Sud-Vimeu comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR ONZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE ET ZERO ABSTENTION, LE CONSEIL MUNICIPAL

SE DECLARE FAVORABLE A L'ADHESION A LA FEDERATION DE LA VILLE DE GAMACHES

5) Autorisation de paiement d'une facture de fourniture de guirlande de Noël

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, les guirlandes de Noël étant devenues obsolètes, la Commune a racheté, fin 2014, des fournitures afin d'en confectionner d'autres.

Le montant exact de cet achat n'étant pas chiffré en 2014, cette dépense n'a pas pu être incluse dans l'état des restes à réaliser. Afin que le fournisseur, Pierre Fischer, puisse être payé avant que le budget 2015 soit voté, le Conseil Municipal doit donner son accord.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, décide :

- D'inclure cet achat à la section d'investissement du budget primitif 2015,
- D'autoriser le percepteur à payer cette facture,
- D'autoriser le Maire à signer et à faire toutes les démarches utiles au règlement de cette facture.

6) Demande de subvention : D.E.T.R. 2015

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Préfecture a envoyé la circulaire relative à la D.E.T.R. 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans une précédente réunion, avait délibéré dans le but de demander une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, du CDDL et de la DETR pour la réfection de la toiture des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal maintient cette délibération déjà prise et décide de présenter ce seul dossier dans le cadre de la D.E.T.R. 2015.

7) Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, par onze voix contre, zéro voix pour et zéro abstention, décide d'allouer une subvention aux organismes suivants :

- | | |
|---|----------|
| - L'AFSEP : | NEANT |
| - Secours Populaire : | NEANT |
| - Ché Verts Lurons : | 150.00 € |
| - SPA de Rouvroy : ➤ participation 2015 : | 46.20 € |
| ➤ enlèvement de chien errant : | 20.00 € |

II – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier de la Société Universal Pen qui a envoyé un porte clé (échantillon) au prix de 1.49 €.
- 2) Monsieur Pierre WAGNIER fait un bref compte-rendu de la réunion du Syndicat de la Haute Cologne en date du 18 décembre 2014.
- 3) Madame Pascal GRUNY, Sénateur de l'Aisne, a envoyé ses remerciements pour l'envoi de la gazette de décembre 2014.
- 4) Le Président de l'Amicale VTT Marche La Vendholésienne a envoyé un courrier informant la Commune de Lempire qu'une manifestation était organisée par leur soin le dimanche 22 mars 2015.
- 5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée des échanges de mails ayant eu lieu entre Monsieur le Maire, certains des Maires du Canton, le Sous-Préfet, le Préfet quant à l'organisation des Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015.
- 6) Organisation des permanences des Elections Départementales du 22 mars 2015 :

- | | |
|-------------------------------|--|
| 08 heures 00 à 10 heures 30 : | - Yvonne HELUIN
- Laurent PELLERIN
- Pierre FISCHER |
| 10 heures 30 à 13 heures 00 : | - Jean-Paul BILOÉ
- Frédéric BILOÉ
- Jean-Luc DELVINQUIÈRE |
| 13 heures 00 à 15 heures 30 : | - Yvonne HELUIN
- Pierre WAGNIER
- Marie-Agnès CHAMARET |
| 15 heures 30 à 18 heures 00 : | - Jean-Paul BILOÉ
- Lydie PUCHE
- Caroline CAZÉ |

Président : Yvonne HELUIN

Secrétaire : Laurent PELLERIN

Assesseurs : - Monsieur Jean-Paul BILOÉ
- Monsieur Pierre FISCHER
- Madame Lydie PUCHE

7) Organisation des permanences des Elections Départementales du 29 mars 2015 :

08 heures 00 à 10 heures 30 :	- Thierry CORNAILLE - Laurent PELLERIN - Pierre FISCHER
10 heures 30 à 13 heures 00 :	- Yvonne HELUIN - Frédéric BILOÉ - Caroline CAZÉ
13 heures 00 à 15 heures 30 :	- Jean-Paul BILOÉ - Pierre WAGNIER - Marie-Agnès CHAMARET
15 heures 30 à 18 heures 00 :	- Thierry CORNAILLE - Lydie PUCHE - Jean-Luc DELVINQUIERE

Président : Thierry CORNAILLE

Secrétaire : Yvonne HELUIN

Assesurs : - Monsieur Jean-Paul BILOÉ
- Monsieur Pierre FISCHER
- Madame Lydie PUCHE

B – PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 19/12/2014 : 09 heures 00, Distribution des colis des anciens, à Lempire, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 20/12/2014 : 16 heures 00, Noël des enfants, à Lempire, Yvonne HELUIN et Marie-Agnès CHAMARET ;
- 02/01/2015 : 11 heures 00, Rendez-vous avec Maître Mériaux, à Roisel, Thierry CORNAILLE ;
- 09/01/2015 : 14 heures 00, Réunion des vice-présidents la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/01/2015 : 18 heures 30, Réunion de bureau de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/01/2015 : 18 heures 00, 1^{ère} réunion de présentation du processus «Voisins Vigilants» avec le Capitaine FOURNIER, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOÉ, Marie-Agnès CHAMARET, Laurent PELLERIN, Pierre FISCHER, Jean-Luc DELVINQUIERE et Thierry CORNAILLE ;
- 22/01/2015 : 18 heures 30, Cérémonie des vœux de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 27/01/2015 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 30/01/2015 : 14 heures 00, Rendez-vous avec la SICAE, Mairie de Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 30/01/2015 : 18 heures 30, Cérémonie des vœux du Sous-Préfet, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 12/01/2015 : 18 heures 00, Invitation cérémonie annuelle bilan de la Gendarmerie, à Bohain, Pierre FISCHER, Laurent PELLERIN ;
- 11/02/2015 : 18 heures 00, Commission CDDL à la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 21/02/2015 : 10 heures 00, Participation à l'AG de l'association des anciens combattants, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE.

C – TRAVAUX

- 20/01/2015 : Dépose des guirlandes de Noël, à Lempire, Laurent PELLERIN, Jean-Paul BILOE et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

08 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOË, M. Jean-Paul BILOË, Mme Caroline CAZÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIERE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HELUIN, M. Laurent PELLERIN, Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WARGNIER.

Madame Marie-Agnès CHAMARET est élue secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du 25 février deux mil quinze, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

1) Vœu : AMIENS Amicale capitale administrative de la nouvelle Région

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Mairie d'AMIENS demandant aux communes de la Région de Picardie d'émettre le vœu que la Ville d'Amiens reste Capitale Régionale Administrative.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de voter favorablement au maintien de la Ville d'AMIENS, Capitale Régionale Administrative.

2) Nouveau projet éolien : Présentation et information de la Société W.P.D.

Concernant le projet éolien de la société W.P.D. sur la Commune de LE RONSSOY :

- La Société précise qu'à ce stade, elle ne retient plus que deux versions plausibles :
 - o L'une prévoyant l'implantation d'une ou deux éoliennes sur le territoire de LEMPIRE et quatre éoliennes sur le territoire de LE RONSSOY ;
 - o L'autre prévoyant l'implantation uniquement des quatre éoliennes de LE RONSSOY, quel que soit l'avis du Conseil Municipal de LEMPIRE, puisque le Conseil Municipal de LE RONSSOY a déjà délibéré favorablement à ce projet.

Les retombées financières fiscales, seraient pour LEMPIRE de l'ordre de 1 300 € annuellement par éolienne.

La Société W.P.D. s'engage également à mettre en place des mesures d'accompagnement financières sur un projet municipal ayant pour finalité l'aménagement ou l'amélioration du cadre de vie. Le montant proposé est de 40 000 €.

Il est bien précisé que ces mesures financières, tant fiscales que d'accompagnement, sont nulles si aucune éolienne n'est implantée sur le territoire de LEMPIRE.

Après un long débat des membres du Conseil Municipal et compte-tenu du risque, en cas d'avis défavorable, de voir s'implanter des éoliennes sur le proche territoire voisin sans pouvoir bénéficier de quelconques retombées économiques, tout en en subissant les désagréments ne seraient-ce que visuels.

Le Conseil Municipal de LEMPIRE décide : Par deux voix contre et neuf voix pour, d'autoriser la Société W.P.D. à consulter les services de l'Etat, en préparation d'un lancement d'études sur le territoire de LEMPIRE.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Monsieur le Maire donne lecture du courrier date du 29 mars 2015 qu'il a envoyé à NOREADE concernant la programmation des travaux d'assainissement sur le territoire de la Commune de LEMPIRE.
- 2) NOREADE a envoyé, par courrier en date du 02 mars 2015, les tarifs de la taxe et de la redevance d'assainissement.
- 3) Les anciens combattants ont envoyé une invitation pour le dimanche 10 mai 2015 concernant des manifestations organisées par leurs soins à Roisel.
- 4) Hélène POTIN a envoyé une invitation pour l'opération porte ouverte qu'elle organise le samedi 18 avril 2015.
- 5) La Gendarmerie, dans le cadre de l'opération «Participation Citoyenne», a envoyé un mail informant que désormais, des autocollants «Protection Participation Citoyenne» existaient.
- 6) Monsieur le Maire porte à la connaissance de Madame Lydie PUCHE qu'une formation sur la gestion des cimetières est proposée par le GRETA de Saint-Quentin.
- 7) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société UNIVERSAL PEN a envoyé une proposition pour les cartes de vœux.

B – PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 06/03/2015 : 14 heures 00, Rendez-vous avec la Société W.P.D. éoliennes en Mairie, à Lempire, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 17/03/2015 : 19 heures 00, Réunion de la Commission Electorale, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 18/03/2015 : 18 heures 00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/03/2015 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la CCPV, à Riqueval, Yvonne HELUIN ;
- 26/03/2015 : 20 heures 00, Assemblée Générale du S.I.V.O.M., à Le Catelet, Lydie PUCHE ;
- 03/04/2015 : 09 heures 00, Rendez-vous avec le Percepteur pour la préparation des budgets 2015, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 08/04/2015 : 10 heures 00, Réunion du Syndicat SIAEP Haute-Cologne, à Villers Faucon, Marie-Agnès CHAMARET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

15 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Caroline CAZÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN, M. Laurent PELLERIN et Mme Lydie PUCHE.

Absent excusé : Monsieur Pierre WARGNIER.

Procuration : M. Pierre WARGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Monsieur Jean-Paul BILOÉ est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du huit avril deux mil quinze, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2014

Par onze voix pour, zéro voix contre, zéro abstention, le Conseil Municipal vote et accepte le compte de gestion 2014 dressé par Madame Pierrette MAZERY-OUK, receveur municipal et qui se présente ainsi :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2013	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	5 RESULTAT DE CLOTURE 2014
INVESTISSEMENT	- 21 270.83	0.00	23 380.75	2 109.92
FONCTIONNEMENT	66 584.98	39 527.70	11 643.28	38 700.56
TOTAL	45 314.15	39 527.70	35 024.03	40 810.48

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HELUIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....	21 270.83			27 057.28	21 270.83	27 057.28
Opérations de l'exercice.....	18 104.95	41 485.70	54 283.96	65 927.24	72 388.91	107 412.94
TOTAUX.....	39 375.78	41 485.70	54 283.96	92 984.52	93 659.74	134 470.22
Résultats de clôture.....		2 109.92		38 700.56		40 810.48
Restes à réaliser.....	11 133.00	16 184.00			11 133.00	16 184.00
TOTAUX CUMULES.....	11 133.00	18 293.92		38 700.56	11 133.00	56 994.48
RESULTATS DEFINITIFS...		7 160.92		38 700.56		45 861.48

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2015

L'assemblée, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, de voter et maintenir sans doute la dernière fois les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION	10,46 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,00 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	24.84 %

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 38 700.56 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i>A – Résultat de l'exercice</i>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 11 643.28 €
<i>B – Résultats antérieurs reportés</i>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 27 057.28 €
<i>C – Résultat à affecter</i>	
A + B (hors restes à réaliser)	+ 28 700.56 €
<i>D – Solde d'exécution d'investissement</i>	
D 001 (besoin de financement)	+ 2 109.92 €
<i>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</i>	
Excédent de financement	+ 5 051.00 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT (D + E)	0.00 €
AFFECTATION (= C) (G + H)	+ 38 700.56 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement (G) (=F)	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R002	+ 38 700.56 €

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2015 au Conseil Municipal.

Suivant les conseils du receveur municipal, celui-ci est présenté en suréquilibre avec un total en dépenses de fonctionnement de 94 536.59 € et un total en recettes de fonctionnement de 99 980.56 €. Cette forme de présentation permet d'isoler clairement le montant d'autofinancement disponible qui s'élève à 5 443.97 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 43 771.00 €. Les opérations suivantes ont été ouvertes : Achat de guirlandes de Noël, réfection de la toiture des bâtiments communaux, achat de la maison Nottelet.

Par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015 tel que présenté.

VI – DELIBERATIONS

A – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A L'ACHAT DU BIEN SITUE 23 GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu un courrier des deux héritières du bien situé 23 Grande Rue à LEMPIRE. Toutes deux donnent leur accord pour la vente à la commune de cette propriété.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, donne autorisation à Monsieur le Maire :

- de signer tous documents relatifs à cet achat,
- de faire toutes les démarches nécessaires liées à cet achat,
- de passer toutes les écritures comptables liées à cet achat.

B – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA GENDARMERIE DE LE CATELET

Le conseil municipal après avoir entendu la lecture de la demande de subvention de la gendarmerie de Le Catelet pour le fleurissement de leurs locaux, délibère sur l'octroi ou pas d'une subvention.

Le résultat du vote est le suivant : neuf voix contre, zéro voix pour et deux abstentions.

C – DELIBERATIONS : FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, en application de l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités doivent adopter une délibération précisant les événements donnant lieu à l'octroi des dépenses à reprendre au compte 6232 «Fêtes et cérémonies».

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention décide de fixer les dépenses à inclure au compte 6232 «Fêtes et cérémonies» comme suit :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les fêtes officielles, les cérémonies de commémorations, les réceptions de citoyens...
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, sonorisation, chapiteaux, calicots,...),
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

VII – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 1) Le SIVOM de Le Catelet a envoyé son rapport d'activité pour l'exercice 2014.
- 2) Madame Lydie PUCHE, déléguée du SIVOM, donne lecture du compte rendu de la réunion du SIVOM ayant eu lieu le 26 mars 2015.
- 3) Le SIAEP de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 8 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

03 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le trois juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric BILOÉ, M. Jean-Paul BILOÉ, Mme Marie-Agnès CHAMARET, M. Thierry CORNAILLE, M. Jean-Luc DELVINQUIÈRE, M. Pierre FISCHER, Mme Yvonne HÉLUIN et M. Laurent PELLERIN.

Absent : Mme Caroline CAZÉ.

Absents excusés : Mme Lydie PUCHE et M. Pierre WAGNIER.

Procuration : Mme Lydie PUCHE à Mme Yvonne HELUIN,
M. Pierre WAGNIER à Mme Marie-Agnès CHAMARET.

Monsieur Laurent PELLERIN est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du quinze avril deux mil quinze, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE COORDONNE PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME

La séance étant ouverte, Monsieur ou Madame le Maire expose que depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

- Dès le 1^{er} janvier 2015 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an,
- Dès le 1^{er} janvier 2016 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an,
- Dès le 1^{er} janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser aux mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

Il soumet au Conseil Municipal la proposition de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter dans un premier temps du gaz naturel, et dans un second temps de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité ou en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

II – DEMANDE DE SUBVENTION : SECOURS POPULAIRE

Le Conseil Municipal, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention au Comité Fédéral de l'Aisne du Secours Populaire Français.

III – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- 8) NOREADE a envoyé un courrier en date du 13 mai 2015 concernant la station d'épuration de LE RONSSOY en réponse au courrier de Monsieur le Maire en date du 29 mars 2015.
- 9) Le Directeur Général de la Société W.P.D. a envoyé un courrier concernant le projet éolien sur les communes de LE RONSSOY et LEMPIRE.

B – QUESTIONS DIVERSES

- 1) En ce qui concerne les festivités du 14 juillet 2015, le Conseil Municipal décide de renouveler les activités des années antérieures, à savoir : distribution de friandises aux enfants le mercredi 8 juillet 2015, distribution de brioches à la population, location de jeux picards, un repas sera offerts aux habitants de Lempire, ce même repas sera facturé 10 euros aux adultes venant de l'extérieur et 5 euros aux enfants de l'extérieur, une buvette sera tenue par la Société de Chasse et des animations diverses seront assurées par le Foyer Rural.
- 2) Il a été évoqué le fait que tous les parents ne venaient pas chercher le bon de quarante euros offert à l'occasion de la naissance d'un enfant. Le Conseil Municipal se questionne à ce sujet.

C – PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

- 17/04/2015 : 14h30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 20/04/2015 : 17h00, Réunion de bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/04/2015 : 18h00, Invitation à la cérémonie de départ de Monsieur Georges PEPIN, Percepteur, à Morcourt, Thierry CORNAILLE ;
- 24/04/2015 : 10h00, Rendez-vous avec Me MERIAUX, Notaire, à Roisel, Thierry CORNAILLE ;
- 28/04/2015 : 14h00, Réunion d'information sur le fonctionnement des Gîtes de France au Conseil Départemental, à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 29/04/2015 : 15h00, Réunion avec M. le Sous-Préfet pour l'information sur les communes nouvelles, à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 15/05/2015 : 09h30, Réunion pour entretien d'embauche à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/05/2015 : 10h00, Inauguration de la Mairie de Bellenglise, Yvonne HELUIN ;
- 18/05/2015 : 10h00, Tirage au sort des jurés d'assises, à Bohain-en-Vermandois, Jean-Paul BILOÉ ;
- 19/05/2015 : 10h00, Réunion pour le Fonds Départemental de Solidarité, à Lehaucourt, Jean-Paul BILOÉ ;
- 21/05/2015 : 17h00, Réunion pour la présentation de la restitution du P.A.V.E. à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/05/2015 : 15h00, Participation à la cérémonie du Mémorial Day, à Bony et Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 26/05/2015 : 10h00, Visite de chantier de la station d'épuration, au Ronsoy, Yvonne HELUIN, Jean-Paul BILOÉ, Thierry CORNAILLE, Pierre FISCHER, Laurent PELLERIN et Pierre WARGNIER ;
- 26/05/2015 : 14h00, Réunion pour l'organisation des services Enfance et Jeunesse à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/05/2015 : 17h30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 02/06/2015 : 15h00, Réunion de la Sous-Préfecture et des Services de la Direction Générale des Finances, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE.

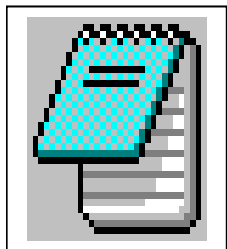
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

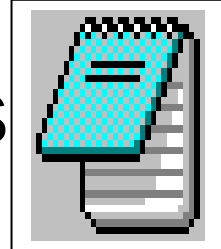
Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Bien que la participation constatée soit en baisse, le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'organisation de ce concours.

Les gagnants du concours 2015, pour chacune des catégories, notés par des jurés extérieurs à la Commune, se verront remettre les récompenses suivantes :

- 1^{er} prix : 40 euros,
- 2^{ème} prix : 30 euros,
- 3^{ème} prix : 20 euros,
- 4^{ème} prix : 15 euros,
- 5^{ème} prix : 10 euros,

Des bons d'achat seront remis aux gagnants des deux années précédentes, hors concours mais attention seules les personnes présentes recevront les prix attribués.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

La période de révision des listes électorales est fixée, comme chaque année, du 1^{er} Septembre au 31 décembre.

Si vous voulez vous inscrire sur cette liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité avant le 31 décembre. Attention, les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015. Pour voter, il faut être inscrit en 2014, mais à priori, une exception sera accordée pour une inscription en 2015 à une date limite non encore annoncée à ce jour, mais une inscription en Septembre semble particulièrement conseillée.

VACANCES DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :

03 au 23 août 2015 inclus.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Nous vous rappelons que la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est passée de 10 ans à 15 ans au 1^{er} janvier 2014, uniquement pour les personnes majeures.

Si votre C.N.I. a été délivrée avant le 31 décembre 2003, une demande de renouvellement doit être remplie en Mairie (cf. page « informations diverses » pour la liste des pièces à joindre).

Si votre C.N.I. a été délivrée après le 2 janvier 2004, la prolongation de cinq ans se fait d'office c'est-à-dire sans la nécessité de remplir une demande de renouvellement en Mairie.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015

La Municipalité a déposé différents dossiers de demande de subvention pour la rénovation des toitures des bâtiments situés dans la cour de la Mairie.

- Un dossier au titre de la D.E.T.R. a été déposé. 2345.00 € sont attendus.
- Un dossier a également été déposé au titre de la Réserve Parlementaire. 1 563.00 € ont été demandés.
- Un dernier dossier a été déposé dans le cadre du CDDL. 1 563,00 € sont attribués.

L'ensemble de ses subventions représenteront 70%.

Le montant des travaux a été estimé à 7817,89 € HT soit 9381,47 € TTC. Le reste à charge de la commune sera de 3909 € TTC.

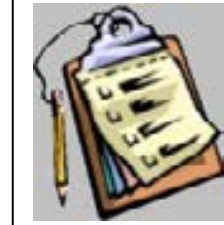
MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat, ainsi que pour inviter vos enfants aux différentes manifestations les concernant.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Copie intégrale d'acte de naissance,
- Pièce justificative du domicile,
- Déclaration de perte ou de vol,
- Livret de famille,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal dont la valeur est à définir selon l'âge du demandeur,
- 1 justificatif de la nationalité française (Carte d'Identité, extrait d'acte de naissance ou certificat de nationalité française),
- Extrait du jugement de divorce si les parents sont divorcés,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé).

**S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES
DONT LA LISTE EST PARUE DANS LE N°17**

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE
SE MUNIR DE :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs (cadre à remplir sur l'imprimé),
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que **vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la **Mairie** pour **se faire recenser**.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour **les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire**.

TIMBRES FISCAUX DES PASSEPORTS

Le droit de timbre pour les passeports peut être désormais payé soit par timbres fiscaux, soit par timbre dématérialisé. Il suffit pour cela de se rendre sur la plate-forme suivante:

<https://timbres.impots.gouv.fr>

Un code barre récupéré sur smartphone ou un code à 16 chiffres est à communiquer alors au guichet de l'administration.

SORTIES DE TERRITOIRE

Les sorties de territoires ne sont plus utiles depuis le 1^{er} janvier 2014.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par la 1^{ère} Adjointe ou le 2^{ème} Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les horaires d'ouverture du secrétariat au public sont :

les mercredis de 15 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08h00 à 11 h 00

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

FEUX DE JARDINS

Il est rappelé que la législation actuellement en vigueur interdit formellement de brûler les Ordures Ménagères et/ou les déchets ménagers, quel qu'en soit la nature.

La seule tolérance est le bois sec, mais il est bien évident que les voisins ne doivent pas être incommodés (Attention aux horaires, au sens du vent, etc).

VIE AU VILLAGE



Noël 2014. Premier colis pour Jacques.



Noël 2014. Premier colis également pour Jean-Luc.

VIE AU VILLAGE

Ce Noël 2014, c'est 32 bénéficiaires de 60 ans et plus, qui ont reçu à domicile leur colis de Noël offert le CCAS, financé par la subvention de la commune.

Ces colis ont été distribués, comme d'habitude par Thierry Cornaille, Maire, et Yvonne Heluin, 1ère adjointe, qui ont reçu un bon accueil par l'ensemble de nos anciens visités à cette occasion.

Cette année, le colis était composé de :

- Une bûche pâtissière fraîche
- Une brioche fraîche de boulanger
 - Un paquet de gâteaux secs
 - Un paquet de café
- Une boîte de cocktail de fruits
 - Un paquet de bonbons
 - 1 bocal de confiture
 - Une boîte de chocolats
- Une boîte de pâtes de fruits
 - Deux terrines
- Une bouteille de Bordeaux supérieur
- Une bouteille de Blanc moelleux
- Une bouteille de Muscat de Rivesaltes
- Une boîte d'assortiments de gâteaux
 - Des gâteaux apéritif

L'ensemble pour un total de plus de 47 euros par colis.

Le CCAS a souhaité travailler avec les commerces locaux. Ainsi les brioches et pâtisseries ont été fournies par la boulangerie Philippe Poret au Ronssoy, et les autres denrées alimentaires ont été fournies par l'épicerie de Nadine Lefèvre, également au Ronssoy.

VIE AU VILLAGE



Invitation des enfants par le Foyer Rural, afin de décorer les sapins et la salle.



13/12/2014, le sapin est habillé par les enfants.

VIE AU VILLAGE



Soudain, le Père-Noël arrive.



Quelques friandises sont alors distribuées.

VIE AU VILLAGE



20/12/2014 Noël des enfants organisé par la commune.

Cette année, ce sont Yvonne et Marie-Agnés qui se sont chargées de préparer le goûter des enfants, invités par la municipalité pour fêter Noël 2014.

Chacun s'est régalé avec les gaufres cuisinées à cette occasion.

Ensuite, c'est le Père Noël qui s'est chargé de la distribution des cadeaux, pour le plus grand plaisir de tous.

Quelle ambiance!!!

VIE AU VILLAGE



Tous les enfants ont reçu leur cadeau.



Y compris les 3 plus petits: Ruben, Lucie et Léonie.

**Monsieur le Président du Sivom,
Madame et Monsieur les Maires honoraires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Monsieur le Chef du centre de secours,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

**Je dois vous présenter les excuses de :
Mme Pascale Gruny, Sénateur de l'Aisne,
M. Xavier Bertrand, Député de l'Aisne,
M. Raymond Froment, Conseiller Général,
M. Marcel Leclère, Président de la communauté de communes,**

Avant de commencer cette cérémonie, qui se veut par nature, festive, je voudrais rendre hommage aux assassinés et aux blessés du lâche et sauvage attentat dans les locaux de Charlie Hebdo, et des assassinats perpétrés ensuite à Montrouge et Porte de Vincennes.

C'est la liberté d'expression, symbole de la France qui a été visée, mais cette liberté personne ne peut nous l'enlever. Elle ne meurt pas.

Merci de bien vouloir observer un instant de silence et de recueillement en mémoire des dessinateurs, des journalistes, des policiers, de l'agent logistique, de la policière municipale et des quatre civils tombés pour la France, sous les balles d'intégristes abrutis aujourd'hui abattus et hors d'état de nuire.

L'année que nous venons de passer a encore été une année supplémentaire de la crise. Elle dure depuis tellement longtemps que moi-même, j'ai l'impression d'être né avec.

Mais de quelle crise parle-t-on ?

De celle qui permet à des multinationales de s'installer, de fuir à l'étranger, et donc de ne pas payer d'impôts en France, tout en réalisant de plus en plus de profits ?

De celle qui permet à des laboratoires pharmaceutiques d'imposer sur le marché des médicaments à 44 € la boîte, alors qu'il existe déjà depuis longtemps les mêmes molécules à 4€, creusant ainsi un peu plus artificiellement le trou de la sécu ?

De celle qui permet aux sociétés autoroutières et pétrolières d'engranger des bénéfices monstres ?

De celle, même, qui entraîne certains hommes politiques véreux à ouvrir des comptes à l'étranger ou d'oublier de déclarer leurs impôts ?

De celle qui distribue une retraite chapeau à un ancien dirigeant d'entreprise, dont l'équivalent permettrait de faire fonctionner l'ensemble des restos du cœur. 1 homme contre 1 million de démunis ?

Non, j'ai l'impression que nous ne vivons pas dans le même monde.

Nous, la crise, nous la subissons de plein fouet. Et quand le gouvernement annonce des économies à hauteur de 50 milliards d'euros, il faut préciser dont 20 milliards d'euros de dotations en moins pour les collectivités locales. Ce sont elles qui réduisent leurs investissements, leurs commandes. Il a été mesuré une réduction de plus d'1/3 des investissements. Ceci, au détriment des artisans, des petites et moyennes entreprises locales. Cela représente des milliers d'emplois perdus, malheureusement.

La commune est le premier barreau de l'échelle des collectivités territoriales. Avec les réformes engagées et les moyens financiers de plus en plus contraints, combien de temps les petites communes comme nous vont-elles pouvoir perdurer ? La naissance ou l'incitation aux créations de communes nouvelles, communes regroupées en fait, n'est pas anodine. Laissons le temps au temps, et vous verrez, cela se fera naturellement par asphyxie. Les charges de fonctionnement sont de plus en plus lourdes, et pourtant, nous les limitons au maximum. J'ai même fait appliquer une réduction de mes indemnités.

Je ne veux pas paraître pessimiste, ce n'est pas ma nature, mais je fais un constat d'actualité. Il y aura sans doute des jours meilleurs.

Cette année, auront lieu d'abord les élections départementales, ex cantonales, en Mars, et ensuite les régionales, en principe en Décembre.

Beaucoup de changement pour l'une et pour l'autre.

Les conseillers généraux, représentants de nos cantons n'existent plus. J'aurais voulu rendre hommage à Raymond Froment, en sa présence. Digne et proche élu du canton de Le Catelet depuis 2001, il a souvent été à nos côtés. Aujourd'hui, place aux Départementales, où ne subsiste que le canton de Bohain, auquel nous sommes rattachés. 2 conseillers départementaux, de sexe opposé, seront élus, mais notre chef lieu de canton s'éloigne de nous. Concernant les Régionales, nous sommes désormais rattachés à la Région Nord Pas de Calais, et c'est un moindre mal à mon avis, mais qui verra, là aussi, un siège régional à Lille, donc plus distant.

Quoi qu'il en soit, venez voter. C'est aussi une forme de liberté d'expression que nous avons la chance de connaître en France.

Venons-en à notre commune.

Depuis Mars 2014, une nouvelle équipe municipale est en place. Les nouveaux élus ont désormais appris le fonctionnement de notre collectivité, et surtout les moyens financiers que nous possédons. Nos finances sont saines, grâce à une bonne gestion, de longue date, mais chacun sait que ces moyens ne sont guère élevés.

Le nombre d'habitants est en légère progression, suite à la vente d'habitations et l'arrivée de couples, dont plusieurs jeunes couples et d'enfants. Nous avons même comptabilisé 2 naissances en 2014. A ce titre, je rappelle que la commune délivre un bon d'achat de 40 € pour chaque naissance, à la fête des mères. Les jeunes, vous savez ce qu'il vous reste à faire. Nous n'avons pas mis de nombre limite sur cette ligne budgétaire.

Les associations, chasse, anciens combattants, fonctionnent régulièrement. Le Foyer Rural, a connu un réveil, peut-être difficile, mais comme dans toutes les associations, le bénévolat est parfois lourd à supporter. Par la voix de leurs présidents respectifs, je tiens à remercier et assurer de mon soutien l'ensemble des membres de ces associations Lempiroises.

Concernant le personnel, que je tiens, au nom du conseil municipal, à féliciter pour leur professionnalisme et leur assiduité, je précise qu'un nouvel agent technique, Olivier Boudier, a été embauché, suite au départ en retraite de Gérard Vallée et à la démission de Christian Puche. Bienvenue Olivier.

Qu'avons-nous réalisé en 2014 ?

Les travaux de sablage des façades de la Mairie, et la pose d'un hydrofuge sont terminés. Alors qu'une nouvelle couche de peinture, sera réalisée sous peu, dans le cadre de la levée des réserves pour malfaçons. D'un coût total de 21 400 € TTC, nous avons obtenu une subvention de 8 344 € dans le cadre de la DETR, et de 3 000 € sur la réserve parlementaire, soit un total de 53 % de subvention.

Nous avons été contraints de remplacer le poste informatique du secrétariat, sans subvention, pour un montant de 1 800 €.

Notre carte communale a été décrétée applicable par un arrêté de M. Le Préfet. D'un coût total de 8 300 €, nous avons été subventionnés à hauteur de 2 966 € par le DGD et de 2 061 € par le CDDL, soit un total de 73%.

Nous avons également fait l'investissement d'un défibrillateur, installé par nos électriciens Pierre et Laurent. Une formation à l'utilisation de ce matériel, qui peut sauver des vies, a été réalisée par le fournisseur. A destination de l'ensemble des habitants qui avaient été conviés, nous avons déploré un nombre de présents beaucoup trop faible, en rapport à nos espoirs et prévisions. Dommage, mais il n'y aura pas de seconde séance. Ce matériel d'un coût de 2 300€ a été subventionné à hauteur de 1 150 € sur la réserve parlementaire, et 690 € par la DETR, soit 80%.

Nous avons également offert, comme prévu dans notre programme, des cadeaux de fin d'année à l'ensemble de la population.

Vous pouvez constater, que malgré les contraintes financières et des taux d'imposition inchangés depuis 2004, nos investissements sont loin d'être négligeables.

Que ferons-nous en 2015 :

Nous allons réaliser la rénovation des toitures des locaux situés dans la cour de la Mairie et de l'abribus. Cette opération, après le remplacement de toutes les menuiseries effectué précédemment, terminera nos clos-couverts de tous les bâtiments communaux. D'un coût estimé à 9 382 €, nous avons déposé différents dossiers de subvention en espérant cumuler 70 %.

Les plafonds de notre église seront repeints par une entreprise, pendant qu'Olivier se chargera de la rénovation des bancs et des sols. Il conviendra certainement de revoir aussi certains points d'éclairage vétustes.

Pour rester sur l'église, il nous faudra chiffrer l'accessibilité pour handicapés avant la réalisation des travaux.

Notre procédure de reprise des biens sans maître arrivera à son terme. Toutes les démarches obligatoires ont été réalisées. J'ai rencontré notre notaire pour la finalisation de l'acquisition.

L'assainissement collectif : comme vous le savez, la station d'épuration est en cours de construction. Nous avons rencontré dernièrement les responsables de Noréade afin de leur rappeler notre antériorité d'adhésion à leur syndicat, et que nous serons très attentifs à l'ordre des phases de travaux de raccordement. Quoi qu'il en soit, il faudra encore attendre quelques années.

J'en viens désormais au projet éolien, qui n'est pas le nôtre, mais celui de notre chère commune voisine de Le Ronsoy. Nous avons appris, par hasard, son existence, qui consiste à installer des éoliennes sur le territoire du Ronsoy, mais dont l'impact visuel sera supporté par Lempire. Nous avons rencontré, à plusieurs reprises, et à ma demande, l'entreprise qui nous a présenté plusieurs projets révisés. Pour l'instant, le Conseil Municipal de Lempire a délibéré contre.

Je suis personnellement dans la position d'un responsable qui dit que si ce projet se réalise, il ne pourra l'être qu'avec une mutualisation des implantations des machines, et avec des retombées financières pour notre commune. Je combattrai tout dossier qui nous apporterait tous les inconvénients sans en avoir de bénéfices. Je sais que le Conseil Municipal n'a pas accepté d'être mis sur un fait accompli dans son dos. Nous sommes donc à l'écoute de toute proposition équitable.

En 2015, nous signerons un protocole « participation citoyenne ». Le processus voisins vigilants est lancé. Quelques volontaires sont déjà connus. Des réunions seront organisées.

Le protocole se met en place avec les services de la Gendarmerie, que je tiens à remercier et à mettre à l'honneur aujourd'hui même. En cette période si particulière, je ne peux qu'apporter toute ma reconnaissance et tout mon soutien aux services de l'état qui sont en première ligne pour nous protéger : gendarmerie, police, sapeurs pompiers, armée. Au nom de tous, je leur dis merci.

Comme chaque année, il me reste à remercier également tous nos partenaires, dont, la communauté de communes et le SIVOM bien entendu. Toute l'année, ils sont à nos côtés pour assurer des compétences spécifiques transférées ou mutualisées.

La France est le pays de la liberté.

La France est le pays des libertés.

La France est le pays de toutes les libertés.

Mais la France n'est pas un moulin.

On ne doit pas pouvoir en sortir, et surtout y revenir dans n'importe quelle condition.

Elle ne peut pas être complaisante et prête à n'importe quel accueil, n'importe quel retour.

Comme le disait Paulo COELHO :

« C'est une chose de penser que l'on est sur le bon chemin, une autre de croire que ce chemin est le seul ».

La France doit empêcher ces intégristes de nuire par tous moyens, mais il faut surtout les interdire de revenir quand ils ont fait le choix de la combattre. Ils ont des cartes d'identité française, ils doivent impérativement perdre cette nationalité qui se mérite et qui se respecte.

Je terminerai par l'optimisme, et je vous souhaite, à toutes et à tous une bonne année 2015.

Que celle-ci vous apporte tout ce que vous désirez.

Mais n'en demandez pas trop quand même.

NOUS SOMMES TOUS CHARLIE.

Thierry Cornaille

VIE AU VILLAGE



11 janvier 2015. Cérémonie des vœux du Maire. Pendant le discours du Maire.



11 janvier 2015. Une partie du public.

VIE AU VILLAGE



11 janvier 2015. Une autre partie du public.



11 janvier 2015. Une dernière partie.

VIE AU VILLAGE



11 janvier 2015. Mme et M. les Maires Honoraires.



11 janvier 2015. Après le discours, une petite pose photo.

VIE AU VILLAGE



21 janvier 2015. réunion d'information sur la participation citoyenne.

La commune de Lempire s'est inscrite dans le cadre de la démarche citoyenne, au processus "voisins vigilants".

Le capitaine Fournier, commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Bohain, est venu présenter le protocole à l'ensemble des volontaires de notre commune le 21 janvier 2015.

Ce dispositif vise:

- à rassurer la population***
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation***
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité***

Cette démarche de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Il s'agit avant tout d'un réseau de solidarités de voisinage, constitué d'habitants répartis dans l'ensemble fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, dont ils seraient témoins.

l'organisation de toute patrouille ou intervention, hors le cadre de crimes ou de flagrans délits.

Les référents de Lempire, outre le Maire et les 2 Adjointes, sont:

***Marie-Agnès CHAMARET, Catherine GAMAND, Pierre FISCHER, Laurent PELLERIN,
Serge LESCRAUWAET, Laurent CAZE, Jean-Luc DELVINQUIERE.***

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le protocole a été signé en sous-préfecture de St-Quentin le 29 juin 2015.

VIE AU VILLAGE



21 février 2015. Assemblée générale de l'Association des anciens combattants.



21 février 2015. Une participation conséquente des membres de cette association.

VIE AU VILLAGE



21 février 2015. Le bureau de l'association.

C'est toujours avec un réel plaisir que le Maire de Lempire accepte que l'Assemblée Générale annuelle de l'association C.P.G.C.A.T.M de Le Ronssoy Lempire se déroule dans la salle de la mairie de Lempire.

Ainsi, le bilan moral est donné par le Président Michel Pierron, le compte-rendu de l'AG précédente est lu par la secrétaire Mme Paulette Herpin, et le compte-rendu financier est présenté par le trésorier M. Robert Dupent.

L'ensemble est soumis au vote des adhérents et sympathisants.

C'est aussi l'occasion pour Thierry Cornaille, Maire de Lempire, de remercier les porte-drapeaux et l'ensemble des personnes qui assistent à nos cérémonies patriotiques des 8 mai et 11 novembre.

La convivialité est toujours présente, et cette réunion se termine par le verre de l'amitié.

VIE AU VILLAGE



15 mars 2015. Grand rassemblement des chasseurs et bénévoles pour le comptage de gibier du printemps.



14 mai 2015. 1ère réunion annuelle de l'association de chasse.

VIE AU VILLAGE



15 avril 2015. Les enfants étaient invités à la chasse aux œufs de "Pâques".

Comme chaque année, la municipalité avait invité l'ensemble des enfants âgés de moins de 12 ans à une chasse aux œufs, préparée pour eux dans le jardin du maire.

10 enfants sur 13 étaient présents, et ils ont pu ainsi se partager le résultat de la collecte, qui s'est déroulée à une vitesse exceptionnelle. Chaque participant s'étant donné personnellement l'objectif d'en collecter le plus possible.

Peu importe, puisque le partage est ensuite équitable et effectué dans la salle de la Mairie, où chacun est invité à terminer la matinée par une collation.

Domage pour les absents, surtout quand ils ne sont pas excusés.

VIE AU VILLAGE



8 mai 2015. Chloé et Clara viennent de déposer la gerbe au monument.



8 mai 2015. Pendant la lecture du message du ministre des anciens combattants.

Merci à l'ensemble des personnes présentes à cette manifestation, dont les enfants, et en particulier aux porte-drapeaux de l'association de Le Ronssoy Lempire.

VIE AU VILLAGE



30 mai 2015. Les mamans sont à l'honneur pour la Fête des mères.



Graziella et son petit Ruben avaient répondu à l'invitation du Maire pour recevoir le cadeau de naissance, sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur de 40 €.

Malheureusement ce cadeau ne semble pas intéresser les parents puisqu'en 2 ans, 1 seule famille sur trois nous a honoré de sa présence. Tout comme les roses financées par le Maire et ses adjoints, puisque sur 40 roses achetées, seules 16 ont été distribuées.

La déception gagne la municipalité.

Cette manifestation est proche de sa suppression.

Ce serait toutefois dommage pour ceux qui répondent généralement présents.

Discours de la Fête des mères 2015

Chères Mamans,

La fête des mères est un événement important. Contrairement aux autres St Valentin, fête des pères ou des grands-mères, inventées par les commerçants par la suite, on ne déroge pas à la fête des mères, comme si elle avait existé de tous temps.

Vous détenez, Mesdames, un pouvoir qui vous est propre, celui de donner la vie aux générations futures, de prolonger votre existence en donnant la vie aux autres.

C'est pourquoi, en ce beau jour, ce sont d'abord les enfants qui vous expriment leur amour et leur gratitude. Mais tous ici nous sommes les enfants d'une maman. Et même adultes, même âgés, tous ressentent pour leur mère une affection particulière.

Être maman est un véritable travail à temps plein. Un métier qui, pour certaines d'entre vous, n'est de plus pas le seul. Un métier qui demande courage, énergie, attention, dévouement, patience et surtout amour.

Mais je n'oublierai pas la présence et le rôle de vos maris ou de vos compagnons qui ont, ou ont eu, leur place dans cette longue route de la vie.

Cette fête qui est la vôtre, ils la partagent aussi.

Merci encore à vous de nous offrir ce beau cadeau qu'est la vie, fruit d'un amour que nous recherchons tous.

Bonne fête mamans

VIE AU VILLAGE



26 mai 2015. Plan de l'ensemble des techniques de la station d'épuration.



26 mai 2015. Explication du fonctionnement de la future station d'épuration.

L'ensemble du conseil municipal a été invité à une visite du chantier de la station d'épuration située au Ronssoy. L'occasion pour votre Maire, Thierry Cornaille, de présenter une nouvelle fois les doléances de la commune de Lempire auprès de M. Raoult, Président de Noréade.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

DES 22 ET 29 MARS 2015

RESULTATS DU 22 MARS 2015 :

<i>INSCRITS</i>	<i>79</i>
<i>VOTANTS</i>	<i>44</i>
<i>EXPRIMES</i>	<i>41</i>
1 – FILLION Lydie – RICOUR Philippe	19
2 – GRANDSIRE Hélène – GREGOIRE Eric	12
3 – COLLET Michel – SEBASTIJAN Monique	10

RESULTATS DU 29 MARS 2015 :

<i>INSCRITS</i>	<i>79</i>
<i>VOTANTS</i>	<i>38</i>
<i>EXPRIMES</i>	<i>30</i>
1 – GRANDSIRE Hélène – GREGOIRE Eric	18
2 – COLLET Michel – SEBASTIJAN Monique	12

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laon, le 18 mai 2015

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE LEMPIRE

MAIRIE

02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

AEP DE LEMPIRE

Prélèvement : N° 00140335
Unité de gestion 0349 AEP DE LEMPIRE
Installation UDI 001658 LEMPIRE
Point de surveillance P 0000002279 CENTRE COMMUNE
Localisation exacte MR DUBOIS 16, GRANDE RUE - ROBINET MÉLANGEUR DE CUISE
Commune LEMPIRE

Prélevé le : mardi 05 mai 2015
par : MATHIEU DETREZ
Type visite : D1 EN DISTRIBUTION

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches - Pôle du Griffon - 180, rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 Barenton Bugny
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00141455 Référence laboratoire : H_CS15.1541.1

Analyse laboratoire

Analyse laboratoire	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	13 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,3 unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	650 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	35,6 mg/L		50,00		
PARAMETRES INVALIDES					
Turbidité néphélométrique NTU	<0,30 NTU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL		0		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,23 mg/LCl2				
Chlore total	0,34 mg/LCl2				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00140335)

Eau de qualité conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés. L'eau est consommable. CE BULLETIN DOIT ETRE AFFICHE EN MAIRIE. Présence de perchlorates >4 µg/l et <15 µg/l, l'eau est consommable à l'exception des nourrissons de moins de 6 mois.

Pour la Directrice de la Santé Publique
l'Ingénieur sanitaire

Cyril PISSE



LE MAIRE

Monsieur Thierry CORNAILLE
Maire de LEMPIRE
25 Grande Rue
02420 LEMPIRE

MB/CEP

Saint-Quentin, le 10 DEC. 2014

Monsieur le Maire,

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, l'instruction des dossiers de passeports à Saint-Quentin est faite depuis le 1^{er} décembre 2014 uniquement sur rendez-vous.

Ainsi, les dispositifs de recueil seront ouverts au public de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 en semaine ainsi que le samedi matin de 8h30 à 11h30.

Vous pouvez dès à présent en informer vos administrés lorsqu'ils se présentent à votre secrétariat pour obtenir des renseignements ou des documents sur ce sujet.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier BERTRAND



Gend'inform

Démarchage à domicile



En cette saison, les démarchages à domicile se multiplient pour proposer des travaux divers (élagage, démaillage...). Certains délinquants n'hésitent pas à surfacturer ces travaux. D'autres peuvent profiter d'une visite à domicile pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. Lors de certains faits, des démarcheurs tentent de se faire remettre des chèques non libellés pour des sommes importantes.

Les personnes âgées ciblées

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs.

Les bons gestes à faire chez soi :

- 1) Ne rien signer avant la conclusion d'un devis qui doit être écrit et comporter l'ensemble des informations concernant l'entreprise (nom, adresse, nom du démarcheur, descriptif précis, modalité et délai de livraison, montant HT, montant TTC).
- 2) Méfiez-vous des démarcheurs ou quémendeurs, surtout s'ils sont en groupe, et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).
- 3) Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). Leurs factures font mention du numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.
- 4) Ne pas signer un document non daté ou antidaté. Ne pas faire de chèque antidaté.
- 5) Vous pouvez proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.
- 6) Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- 7) Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.
- 8) Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

Dans le doute, composez le 17.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



*« Un doute, une inquiétude, je
fais le 17 »*



Gend'inform

Aménagement des horaires d'accueil du public



Afin de tenir compte de l'évolution des besoins en matière d'accueil du public, une évaluation de la fréquentation dans les différentes brigades de proximité a été menée au sein des unités de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Quentin. Celle-ci nous amène à en aménager les horaires. Le principe posé est le suivant :

- 1) Brigade de proximité de chef lieu (Saint-Quentin, Bohain-en-vermandois, Ribemont et Guise) :
Du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- 2) Brigades de proximité rattachées (Vermand, Saint-Simon, Fresnoy-le-grand, Le Catelet, Moy de l'Aisne, Wassigny) : ouverture différenciée

	<i>BTPnCL de Vermand</i>	<i>BTPnCL de Saint Simon</i>	<i>BTPnCL de Fresnoy</i>	<i>BTPnCL de Le Catelet</i>	<i>BTPnCL de Moy de l'Aisne</i>	<i>BTPnCL de Wassigny</i>
lundi		8h-12h			14h-19h	
mardi						
mercredi	14h-19h		14h-19h	08h-12h		14h-19h
jeudi		8h-12h				
vendredi	8h-12h				14h-19h	
samedi		14h-19h		14h-19h		

- Le nouveau dispositif d'accueil qui entrera en vigueur à compter du **1er juillet 2014** :
- maintient l'ouverture de toutes les brigades de proximité ;
 - garantit qu'une réponse sera toujours apportée à l'utilisateur par l'intermédiaire de l'interphone par des gendarmes présents dans les locaux, ceux de la brigade chef lieu ou d'une patrouille restant à proximité ;
 - en cas de présentation d'une personne en situation de détresse, ou d'urgence, hors des horaires d'accueil et en l'absence de personnels présents, une patrouille sera dépêchée sur place ;
 - permet une utilisation plus rationnelle du temps de travail des personnels qui iront au contact et à la rencontre des citoyens.

Par ailleurs, les victimes d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroquerie) contre auteur non identifié peuvent utiliser la pré-plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) pour déposer plainte. Elles seront alors recontactées dans les 24 heures pour se voir proposer un rendez-vous. Leur temps d'attente sera alors réduit, car l'enquêteur pourra réutiliser les données entrées par la victime lors de son dépôt de plainte en ligne.

Je vous demande de bien vouloir informer vos administrés de ces nouvelles modalités d'accueil du public par le biais de vos bulletins municipaux.

Chef d'escadron BOUTIN
commandant la compagnie de Saint Quentin



« Un doute, une inquiétude, je
fais le 17 »

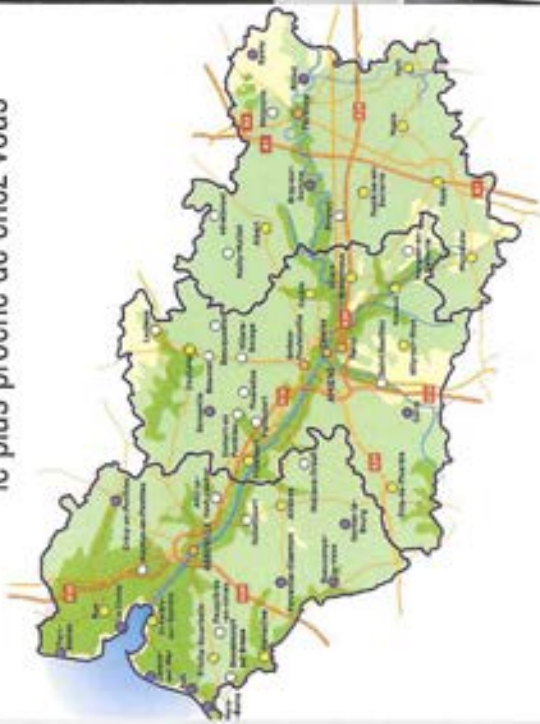
FORMATION ET AVANCEMENT

Formation et avancement du Sapeur-Pompier Volontaire :

- Le 1^{er} engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation initiale qui ne peut être inférieure à 1 an ni supérieure à 3 ans. La formation dont bénéficie tout Sapeur-Pompier Volontaire comprend :
- une **formation initiale adaptée** aux missions effectivement confiées au Sapeur-Pompier Volontaire et nécessaire à leur accomplissement ;
 - la **formation continue et de perfectionnement** destinées à permettre le maintien des compétences, l'adaptation aux fonctions, l'acquisition et l'entretien des spécialités ;
 - La validation des acquis de l'expérience pour les détenteurs de diplômes de secourisme, de sécurité incendie...

LES CENTRES DE SECOURS

Pour vous renseigner
sur le volontariat,
contactez le Centre de Secours
le plus proche de chez vous



POUR PLUS D'INFORMATION

Rapprochez-vous du Centre de Secours
le plus proche de chez vous ou

Rendez-vous sur www.sdis80.fr



Agence-QWILL • 0913 - Photo : Cyril Sney



ET VOUS,
QUE FAITES-VOUS

DE VOTRE
TEMPS LIBRE ?

DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE



DEVEENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

**Vous souhaitez donner de votre
temps libre au service des autres**

Vous avez entre 16 et 55 ans

Vous êtes dynamique et disponible

Que vous soyez **un homme ou une femme**
Rejoignez les Sapeurs-Pompiers Volontaires
dans le Centre de Secours le plus proche
de chez vous.



REVÊTIR L'UNIFORME, PARTAGER UNE PASSION

Un Sapeur-Pompier Volontaire
c'est quoi ?

Les Sapeurs-Pompiers Volontaires sont des hommes et des femmes qui décident de consacrer une partie de leur temps libre aux missions de secours à personnes, prévention, protection et lutte contre l'incendie, préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours.

Ils vivent leur engagement en parallèle de leur métier, de leurs études... Ouvrier, étudiant, artisan, cadre chacun a sa place chez les Sapeurs-Pompiers Volontaires.



LE RECRUTEMENT

Le recrutement se fait par voie d'engagement auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Il est ouvert **aux hommes et aux femmes** satisfaisant aux conditions réglementaires.

Dès le début de votre engagement vous recevrez une formation théorique et pratique adaptée à vos disponibilités, et qui vous permettra d'être opérationnel et prêt à affronter toutes les situations.

VOLONTAIRE NE VEUT PAS DIRE BÉNÉVOLE

Le Sapeur-Pompier Volontaire bénéficie d'une protection sociale dans le cadre de son activité et d'une rémunération. Il perçoit des indemnités dont le taux diffère selon l'activité (gardes, manœuvres, stages interventions...).



SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE : UN ATOUT SECURITÉ POUR VOTRE ENTREPRISE

Associer Volontariat et activité professionnelle c'est possible. **Le Sapeur-Pompier volontaire devient acteur de la sécurité de son entreprise.** Des conventions de disponibilité existent pour faciliter votre engagement de Sapeur-Pompier en accord avec votre employeur.

Le recrutement se fait par voie d'engagement. Souscrit auprès des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, l'engagement est ouvert aux hommes et aux femmes satisfaisant aux conditions réglementaires.

ACCOMPAGNEMENT

Le service sophia
Pour mieux vivre avec
une maladie chronique.

REMBOURSEMENTS

Du nouveau
sur mon relevé de
remboursements !

Le service sophia m'accompagne pour faire face à une maladie chronique.

ACCOMPAGNEMENT

Le service sophia a été créé par l'Assurance Maladie pour aider les personnes souffrant d'une affection chronique à mieux vivre avec leur maladie. Mis en place originellement pour les patients atteints d'un diabète, il vient de s'ouvrir aux personnes asthmatiques. À tous, il propose un soutien, une écoute et des conseils personnalisés pour les aider à faire évoluer durablement leurs habitudes de vie et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Le service sophia, aux côtés des personnes ayant un diabète

Le diabète se développe souvent silencieusement, sans symptômes ni douleurs. Depuis sa création, le service sophia aide les personnes concernées à adapter leurs habitudes de vie pour limiter le risque d'apparition des complications.

Complémentaire au suivi médical, il consiste, pour ses adhérents, en un accompagnement complet, sur la durée.

• Une information fiable

• Le soutien et l'écoute de 250 infirmiers-conseillers en santé spécialement formés pour répondre aux questions que les patients se posent sur leur maladie, leurs examens de suivi, leur activité physique, leur alimentation...

• Une information médicale complète et validée par des experts du diabète avec le site internet ameli-sophia.fr

• Un partage d'expérience unique

• Le témoignage de patients et de professionnels de santé avec le journal trimestriel sophia et vous, pour appréhender le diabète dans sa diversité et se sentir soutenu.

86 % des adhérents

estiment que le service sophia
les encourage à faire évoluer
leurs habitudes.

Source : enquête proposée par voie postale à 12 000 adhérents représentatifs en termes d'âge, de sexe, d'ancienneté de leur département dans le déploiement du programme, réalisée par l'Institut A+A pour l'Assurance Maladie en juin 2014, après analyse de 2 715 réponses.

• Des conseils pour aider les patients à mieux vivre avec leur diabète (alimentation, activité physique, connaissance de la maladie...) avec la collection des Livrets Repères ainsi que des idées de recettes et d'activité physique adaptées aux personnes ayant un diabète.



Donner un nouveau souffle aux patients souffrant d'asthme

En France, plus de quatre millions de personnes souffrent d'asthme et 60 % d'entre elles ont un asthme qui n'est pas suffisamment contrôlé. Disponible pour le moment dans 18 départements*, le service sophia aide désormais ces personnes à mieux comprendre leur asthme pour mieux le contrôler.

* Alpes-Maritimes, Ardèche, Côte d'Or, Gers, Girond, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Nord (Hainaut et Lille-Douai), Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine-Saint-Denis, Somme, Tarn.



LA PETITE QUESTION de M. LECURIEUX

*J'ai un diabète et pourtant
je ne ressens aucun symptôme,
est-ce que je dois tout de même
faire attention dans mon quotidien ?*

Oui ! Vous ne le sentez pas mais le diabète agit et peut entraîner des complications graves lorsque la maladie évolue ! C'est donc dès maintenant qu'il faut apprendre à adapter vos habitudes, notamment en termes d'activité physique et d'alimentation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez toutes les informations
sur le service sophia sur ameli-sophia.fr.
Vous pouvez vous inscrire au service
sur ameli-sophia.fr ou bien directement
à partir de votre compte ameli.



Comprendre mes remboursements en un clin d'œil.

REMBOURSEMENTS

Vous connaissez déjà le relevé de remboursements disponible sur le compte ameli ou par courrier dès lors que vous bénéficiez de remboursements pour vos soins, vos traitements ou l'indemnisation d'un arrêt de travail. Petit tour d'horizon des éléments qui le composent et de ses évolutions pour 2015.

1 Le parcours de soins coordonnés

Le parcours de soins coordonnés est déterminé par le choix de votre médecin traitant. Choisir un médecin traitant et le consulter en priorité vous permet de bénéficier d'un meilleur remboursement. Si cela est nécessaire, votre médecin traitant peut vous orienter vers un médecin spécialiste (un cardiologue par exemple).

5 La base du remboursement

C'est le tarif à partir duquel vos remboursements sont calculés.

2 Le taux de prise en charge

Le taux de prise en charge habituel d'une consultation médicale est de 70 % (30 % hors parcours de soins coordonnés). Pour les médicaments, le remboursement est de 65 %, 30 % et 15 % selon les cas.

La prise en charge est de 100 % pour toutes les consultations et tous les médicaments en lien avec une Affection de longue durée (ALD).

3 La franchise médicale

La franchise médicale est une somme déduite de vos remboursements sur les boîtes de médicaments, les consultations et les actes de biologie. Pour chacun de ces actes, la franchise médicale est plafonnée à 50 € par an et par personne.

La franchise médicale ne concerne ni les médicaments et les actes médicaux délivrés ou réalisés au cours d'une hospitalisation, ni les transports d'urgence.

4 Nouveau ! L'honoraire de dispensation

La rémunération des pharmaciens a évolué depuis le 1^{er} janvier 2015.

Désormais, le prix du médicament se compose :

- du prix du médicament lui-même,
- des honoraires de dispensation du pharmacien.

En pratique, vous constaterez simplement la présence de nouvelles lignes sur vos relevés de remboursements. Intitulées « HONOR. DISPENS. », elles correspondent aux honoraires de votre pharmacien pour son expertise et son conseil.

Deux types d'honoraires existent :

- un honoraire facturé par boîte délivrée (0,82 €). Le taux de prise en charge de cet honoraire est le même que celui du médicament : 100 %, 65 %, 30 % ou 15 % ;

- un honoraire pour les ordonnances « complexes » (0,51 € en plus).

Une ordonnance est « complexe » si elle comporte au moins 5 médicaments remboursables différents.

Votre pharmacien bénéficie alors d'un honoraire de dispensation spécifique de 0,51 €.

Cet honoraire valorise notamment ses missions de conseil et de prévention des effets secondaires, il est pris en charge à 100 %.

Quel impact sur vos remboursements ?

Absolument aucun ! L'honoraire de dispensation n'a pas d'impact sur le montant de vos remboursements.

Page 1/1

Assurance Maladie
Pour les soins

Service social
et de l'Assurance Maladie
Pour tous contacts : 0 800 00 00 00

ameli
PARTICULIER

Mon relevé
Voici le détail des remboursements vous concernant pour la période du 01/01/15 au 31/12/15.
Ces informations sont à caractère informatif et ne constituent pas un avis de la Caisse d'Allocations Familiales.
Les données sont susceptibles d'être actualisées.

Pour accéder à votre compte, cliquez sur le lien ci-dessous.

Date	Nature des prestations	Montant de la prestation	Taux de prise en charge	Montant remboursé
15/01/15	PREP MAGIS HOMME (100%)	7,00	70%	4,90
15/01/15	franchise à payer (100%)	0,82	0%	0,00
15/01/15	HONOR. DISPENS. (100%)	0,82	100%	0,82
	total au destination franchise : 2,58 euros			
01/01/15	PARCOURS COORDONNE GENERALISTE (65%)	23,00	65%	14,95
	participation forfaitaire à payer (15%)			-1,00

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » de la notice sur vos prochains relevés.

(2) Le montant relatif pour le calcul de la franchise inclut le prix du médicament ainsi que l'honoraire de dispensation ou de conditionnement.

Pour trouver des infos santé-franchise et choisir, le site sur ameli.com

Remettre ce document ou sa photocopie.
Pour tout renseignement, contactez le 0 800 00 00 00

Le dernier mot...

Votre compte ameli vous rend bien des services. Vous pouvez consulter vos remboursements, télécharger vos attestations et communiquer avec votre caisse en quelques clics ! Pensez aussi à l'appli ameli, elle est disponible gratuitement sur l'App Store ou Google Play.



Avant de
vous baigner



Se baigner

sans danger !

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.

Drapeaux de baignade

	Baignade surveillée et absence de danger particulier
	Baignade dangereuse mais surveillée
	Interdiction de se baigner

- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée.
- Consultez régulièrement les bulletins météo.



Pendant la baignade

avec vos enfants



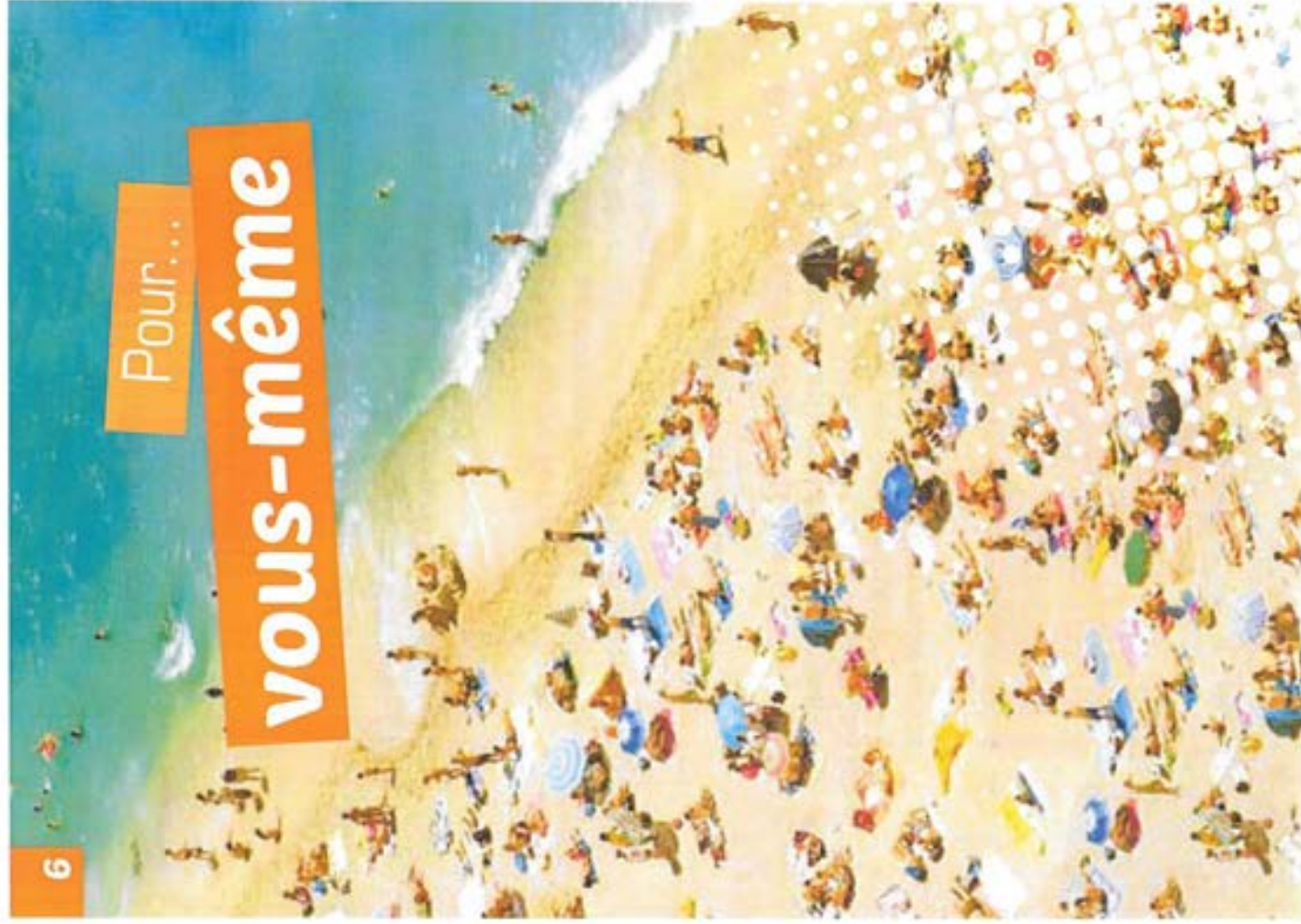
Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux**.
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.



Pour...

vous-même



- Si vous ressentez **le moindre frisson ou trouble physique**, ne vous baignez pas.
- **Prévenez vos proches** lorsque vous allez vous baigner.
- Soyez **vigilant lors de la baignade** et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles).

Tenez compte de votre forme physique

- Ne surestimez pas votre condition physique. Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

Évitez tout comportement à risque

- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Rentrez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.

En cas de danger imprévu

- > Ne lutez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.
- > Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.



Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.



Équipez votre piscine

(enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit **4 dispositifs** :

- Les **barrières, abris de piscine ou couvertures** : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les **alarmes sonores** : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
- Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), Retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Attention !

Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

Dans les piscines publiques

- Surveillez les enfants pour éviter qu'ils se dirigent seuls vers les bassins. Accompagnez-les dans l'eau et restez auprès d'eux.
- Informez-vous sur le règlement intérieur de la piscine et respectez-le.
- En cas de problème, prévenez immédiatement le personnel chargé de la surveillance.

Pratiquez vos loisirs nautiques

en toute sécurité



20 % des noyades ont lieu pendant une activité autre que la baignade : bateau, pêche, plongée, canoë, kayak, rafting... Ces noyades sont souvent dues à une chute ou à un malaise.

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- Si nécessaire, faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur **la capacité de vos enfants à savoir nager**.
- Pratiquez toujours **votre activité dans les zones autorisées**.
- Ne consommez **pas d'alcool avant et pendant**.
- Tenez compte de **votre forme physique**.
- Informez-vous sur **les conditions météo** avant de partir.
- Ne partez **jamais seul et informez vos proches de votre destination** et de votre heure de retour prévue.
- Respectez **les consignes de sécurité** et les autres usagers.
- **Équipez-vous des articles de sécurité** recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques,...).

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestes-et-conseils



Numéro d'appel d'urgence : **112**

En partenariat avec :



Premier Ministre,
Secrétariat Général de la Mer
Ministères chargés de l'Écologie,
de l'Économie, de l'Intérieur,
des Sports, de la Santé



Département de
L' AISNE

Arrondissement de
SAINT-QUENTIN

Canton de
LE CATELET

Commune de
JONCOURT

Madame le Maire de LEVERGIES
Monsieur le Maire d'AUBENCHEUL AUX BOIS
de BELLENGLISE
de BEAUREVOIR
de BELLICOURT
de BONY
d'ESTREES
de GOUY
de HARGICOURT
de LE CATELET
de LEHAUCOURT
de LEMPIRE
de MAGNY LA FOSSE
de MONTBREHAIN
de NAUROY
de RAMICOURT
de SEQUEHART
de VENDHUILE
de VILLERET

Joncourt, le 29 avril 2015

Madame, Messieurs,

Suite aux nombreuses incivilités émanant de certains usagers de la déchèterie de notre commune, nous avons été amené à prendre un arrêté municipal réglementant le chargement des remorques des voitures. Les objets, planches ou branches d'arbres tombant des véhicules et restant sur la chaussée sont dangereux et très désagréables pour les Joncourtois qui font le maximum pour garder un village propre.

Je me permets de vous joindre copie de cet arrêté en vous demandant de bien vouloir en informer vos administrés afin que ceux-ci ne soient pas pris au dépourvu en cas de contrôle lors d'un prochain passage sur la commune de Joncourt.

Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant par avance,

Recevez, Madame et Messieurs, mes cordiales salutations.

Philippe RICOUR
Maire



COMMUNE DE JONCOURT

ARRETE

Portant interdiction de la circulation des chargements non couverts
allant à la déchetterie.

Le Maire de JONCOURT

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Les chargements volatiles (carton, papier, plastic, branchage, etc...) des véhicules se rendant à la déchetterie de Joncourt devront être couvert d'une bâche ou d'un filet afin d'éviter que ceux-ci ne soit éparpillés sur la route.
- ARTICLE 2 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 3 :** Le Commandant du groupement de gendarmerie, le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JONCOURT le 20 avril 2015
Le Maire,



Histoire Locale

Les villages du Vermandois : Épehy (6ème partie)

Avant guerre, Roisel est le chef-lieu de canton (1744 habitants) Épehy (1731 habitants)

Naissent dans ces années-là, les témoins de la guerre 14-18, de l'occupation, des ruines et de la reconstruction. Ce sont eux que nous questionnerons quand ils seront âgés et remplis de souvenirs.

La cavalcade du lundi 1^{er} avril 1907, lundi de Pâques, est restée célèbre avec ses chars décorés. Des cartes postales nous montrent les chars de l'Agriculture, du Bâtiment, de la France, du Charlatan, de Gambrinus, roi de la bière, le break de la Commission et, sans doute, deux ou trois autres chars, les vélos fleuris, la musique, les corps constitués de l'époque et la foule chapeauté et endimanchée.

Café de la Gare de 1928 et jusqu'en 1958, la famille Bulan François, sa femme Élisabeth qui avait un oncle curé à Hardelot (Pas-de-Calais), plus connu comme pionnier de la radiesthésie et qui, d'ailleurs, s'exerça un jour sur les souterrains de la Place de l'église.

Dès leur arrivée, M. et Mme Bulan se mirent au travail, et il n'en manquait pas... En plus du café et du tabac, il y avait fort souvent des repas collectifs. Les Sociétés locales y avaient leur repas annuel : Pompiers, Fanfare, Anciens Combattants, Coopérative de Panification, Mutuelles... Les repas d'enterrement pour les familles nombreuses ne pouvaient se faire qu'au Café de la Gare. Les noces aussi, et toutes les réunions familiales nombreuses. La salle était en effet agréable, avec ses banquettes confortables, ses cuivres, ses possibilités de faire grandes tablées ou recoins familiaux, Les anciens se rappelleront la table des jeux à portée du bar, avec ses joueurs journaliers. Au-dessus de leur table, au mur, une affichette : "*Regarde si tu veux, mais ferme la !*". Beaucoup de voyageurs en ces temps-là : des représentants, des transporteurs, courtiers, etc., d'où souvent des dizaines de repas.

Le Café de la Gare avait sa mascotte. Un jour de 1928, M. Achille Bancourt, fermier route du Ronssoy, part chasser les oiseaux qui attaquent ses semis. Un coup de fusil abat quelques moineaux et, parmi eux, un moineau BLANC. Achille amène sa prise au Café de la Gare où quelqu'un propose de naturaliser le moineau. Ce qui fut fait et ce volatile eut une place d'honneur au bar pendant de nombreuses années et devint aussi l'enseigne du Café. On pouvait lire en lettres blanches sur la devanture : AU MOINEAU BLANC.

Il y manque encore, à ce jour, quelques voies et aiguillages, la lampisterie, deux bascules, la grande halle aux marchandises et le sémaphore. Par la position de ses bras, le sémaphore indiquait si un train était en route depuis la gare précédente, et les consommateurs accoudés au bar-tabac n'avaient que le temps de vider leur verre et de venir sans tarder sur le quai de départ.

La saison des betteraves débutait le 1^{er} octobre, se terminait rarement avant la mi-janvier, et apportait un trafic de chariots dits flamands attelés de quatre chevaux boulonnais qu'on a peine à imaginer aujourd'hui. Le betteravier passait à la bascule de la Sucrerie de Sainte-Émilie. leur personnel qui, en plus de la pesée, prenait un échantillon pour faire poids net et tare. Il restait encore à calculer le taux de sucre par un personnel spécialisé dans un autre petit bâtiment. Enfin chaque chariot allait se vider, à la fourche, dans le wagon adéquat. Les hivers étaient plus rudes qu'aujourd'hui. Neige, verglas, pluies ne manquaient pas, et dans les champs d'humbles travailleurs arrachaient des centaines d'hectares de betteraves avec la fourche courte en forme de lyre (voyez les brocantes cet été) en plein vent, en plein froid. Le quartier de la gare était alors recouvert uniformément d'une couche de bonne boue des champs de 5 à 10 cm d'épaisseur où l'on pataugeait de gré ou de force. Courageuses aussi, et discrètes, étaient les dames des quatre établissements qui, à 22 h.30 et plus, transformaient la salle de leur café-hôtel ou tabac recouverte d'une boue tenace, en un lieu éclatant de propreté jusqu'au... lendemain matin. Voilà donc l'activité du quartier de la gare, en plein hiver, alors que d'autres régions de France ronronnaient devant leur cheminée ancienne.

Passons du côté des voyageurs. L'Express du matin, avec retour au soir, permettait de passer 6 à 8 heures à Paris. Localement, on pouvait aller à Cambrai ou à Péronne en une demi-journée. On venait accompagner parents et amis au train, les attendre à l'arrivée. On MONTAIT À LA GARE à tout propos : chercher son tabac, boire un verre, jouer aux cartes. La salle d'attente était rarement vide, même tardivement. La gare était un spectacle, éclairée à la lampe à pétrole qui laissait des zones d'ombres mouvantes parfumées à l'odeur de pétrole si caractéristique. C'était un but de promenade, un lieu de rêves.

Le courrier arrivait et partait par le train, amené par la brouette des Postes grâce à 2 employées, Hélène et Claire, qui étaient loin d'être muettes.

Le personnel de la gare devait être nombreux, si l'on songe à tous les postes qu'il fallait pourvoir : chef de gare, guichetier, contrôleur, aiguilleur, agent d'entretien, agent de manœuvres, etc. Le trafic passant était intense, surtout du Nord vers le Sud. l'on pouvait compter, en retour vers le Nord, 90 wagons attelés à deux locomotives.

Bien sûr, l'interconnexion entre les réseaux Nord et Vélou se passait fort bien. Ces multiples activités favorisaient le commerce des 4 cafés du quartier, et pourtant personne n'a fait fortune. La Fête de la Gare, organisée depuis toujours par les commerçants du quartier, était fixée au 5^o dimanche de juillet ou au 1^o dimanche d'août. Elle était très courue, avec un bal sous toile, un concert de la fanfare et de multiples attractions.

Petit à petit, la concurrence rail-route s'imposait et, en 1955, on ne prit plus de voyageurs sur Saint-Quentin Épehy (réseau Tiot'Vélou) et il n'y eut plus de trafic du tout de Vélou à Épehy. La SNCF, en 1964, assurait encore 4 trains sur le réseau Nord et un supplémentaire le samedi, sous la débonnaire autorité d'Albert Loyer, chef de gare. Mais dès le 15 juillet 1970, il n'y eut plus que des cars SNCF. Depuis, la nature reprend ses droits et de beaux bouquets de saules poussent parmi les voies, cherchant à attirer quelques pique-niqueurs sans doute. Même la fanfare d'Épehy avait "calé", remplacée au concert de la Fête par celle du Ronssoy, chef Armand Lauret, et ceci dès le 3 août 1964.

Quelques anecdotes :- Tempête le 17 juin 1965 : un wagon circule tout seul.- 17 novembre 1966 : le vent emporte des tôles à endives sur la voie SNCF.- 13 décembre 1966 : ouverture d'une sape de 14-18 sur une piste de la gare.- 9 octobre 1967 : 10 minutes de retard pour l'Express du soir, suite à une promenade des bœufs de Michel Corbeau sur les voies SNCF. La vie continue...

A suivre...

Texte de Laurent TELLIER

LE PETIT COIN CUISINE

Cake de courgette et chèvre

Difficulté : Facile ; **Préparation :** 10 mn ; **Cuisson :** 45 mn ; **Temps Total :** 55 mn

Ingrédients / pour 6 personnes

- 150 g de farine
- 1 sachet de levure
- 3 œufs
- 12.5 cl de lait
- 2 belles courgettes (environ 500 g)
- 1 bûche de chèvre
- 100 g de comté râpé
- 100 g de lardons
- 4 cuillères à soupe d'huile
- Origan
- Sel et poivre



Préparation Cake de courgette et chèvre

- 1 - Faites préchauffer votre four à 180°C.
- 2 - Découpez les courgettes en rondelles et passez-les au four à micro-ondes durant 4 minutes. (pour aller plus vite, je prends des courgettes surgelées et déjà découpées).
- 3 - Les mettre ensuite dans une poêle pour continuer la cuisson. Ajoutez les lardons, l'origan, salez, poivrez et laissez les dorer.
- 4 - Dans un saladier, mettez la farine et la levure, incorporez-y les 3 œufs, l'huile et le lait.
- 5 - Ajoutez ensuite le gruyère râpé, les courgettes, les lardons et la brique de chèvre découpée en petits morceaux.

Pour finir, versez le tout dans un moule à cake et faire cuire durant 45 minutes.

Millefeuille de la mer

Difficulté : Facile ; **Préparation :** 20 mn ; **Temps Total :** 20 mn

Ingrédients / pour 4 personnes

- 2 boîtes de crabe au naturel
- 8 tranches de saumon fumé
- 4 petites échalotes
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 bouquet de persil plat
- 1 bouquet de coriandre
- 1 botte de ciboulette
- poivre



Préparation Millefeuille de la mer

- 1 - Egouttez le crabe. Ouvrez une boîte vide des deux côtés afin de disposer d'un cercle de 8 cm de diamètre. A l'aide de ce cercle, découpez deux ronds dans chaque tranche de saumon.
 - 2 - Récupérez les chutes et hachez-les. Pelez et hachez finement les échalotes. Ciselez les fines herbes.
 - 3 - Effilochez la chair de crabe en éliminant les cartilages. Incorporez-lui le saumon haché, les échalotes, les fines herbes et l'huile. Poivrez.
- Pour finir, pour monter les millefeuilles, déposez un rond de saumon au centre des assiettes, posez la boîte évidée dessus, garnissez de crabe puis d'un autre rond de saumon. Recommencez deux fois. Retirez délicatement la boîte. Gardez au réfrigérateur et servez frais.

Courgettes farcies provençales

Difficulté : Facile ; **Préparation :** 20 mn ; **Cuisson :** 35 mn ; **Temps Total :** 55 mn

Ingrédients / pour 6 personnes

- 6 courgettes
- 500 g de bœuf haché
- 250 g de chair à saucisse (ou porc haché)
- ail
- herbes de Provence
- 2 œufs
- 1 bol de bouillon de bœuf
- thym
- huile d'olive
- sel et poivre



Préparation Courgettes farcies provençales

- 1 - Couper les courgettes en deux et vider l'intérieur à l'aide d'une cuillère à café. Garder la chair.
- 2 - Préparer la farce en mélangeant le bœuf haché et la chair à saucisse, les deux œufs et les épices.
- 3 - Remplir les courgettes de farce.
- 4 - Dans le fond du plat, disposer la chair des courgettes puis arroser avec le bouillon de bœuf.
- 5 - Disposer les courgettes les unes à côté des autres dans le plat.

Pour finir, saupoudrer de sel et d'un peu de thym. Faire couler un léger filet d'huile d'olive sur chaque courgette. Laisser cuire thermostat 7/8 pendant 35 minutes.

Verrine pommes fraises

Difficulté : Facile ; **Préparation :** 15 mn ; **Temps Total :** 15 mn

Ingrédients / pour 4 personnes

- 300 g de compote de pommes
- 250 g de petites fraises
- 300 g de fromage blanc à 20%
- 1 blanc d'œuf monté en neige
- 2 cuillères à soupe de sucre en poudre
- 1 sachet de sucre vanillé
- feuilles de menthe pour la déco (fac)



Préparation Verrine pommes fraises

- 1 - Mélangez le fromage blanc avec les sucres, ajoutez délicatement le blanc d'œuf monté en neige.
 - 2 - Lavez et équeutez les fraises.
 - 3 - Dans 4 verrines, versez de la compote de pommes. Disposez, d'abord sur le pourtour, des fraises debout puis terminez en remplissant le centre.
- Pour finir, ajoutez une couche de préparation au fromage blanc sans tasser, puis une autre couche de compote de pommes. Terminez par des fraises disposées joliment et quelques feuilles de menthe.

La Commission «Gazette de Lempire» vous souhaite Bon Appétit !!!

AU JARDIN



GUIDE POUR
JARDINER

nature

Bon pour votre santé
bon pour votre jardin !

ÉCOPHYTO
PÉRIODE ET MÉTHODES
D'UTILISATION DES PRODUITS

ONEMA
OFFICE NATIONAL DE L'EAU
ET DE LA NATURE



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



COMMENT JARDINER nature?

Adopter des pratiques de jardinage qui permettent de limiter l'usage de pesticides

Bien choisir les variétés de plantes cultivées

Apprendre à bien gérer l'eau

Mettre en place une nouvelle esthétique du jardin

Prévenir les maladies

AGIR EN AMONT

Au lieu de combattre les ravageurs, les maladies et les plantes indésirables une fois qu'ils menacent les cultures, veillez à créer, à toutes les étapes, des conditions qui freinent leur développement.

ADOPTER UNE ORGANISATION DU JARDIN ET DES PRATIQUES DE JARDINAGE QUI PERMETTENT DE LIMITER L'USAGE DE PESTICIDES

► **Au potager**, alternez les plantes cultivées (rotation des cultures) pour favoriser la rupture du cycle de développement des ravageurs et limiter leur extension. L'idéal est d'attendre 3 à 5 ans avant de cultiver à nouveau la même plante au même emplacement. En ornemental,



veillez à ne pas replanter des plantes sensibles (zinnia, reine-marguerite) au même endroit d'une année sur l'autre.

► **Évitez de mettre en contact** des espèces de la même famille botanique (les solanacées : tomates, pommes de terre, aubergines ; les alliées : ail, poireau...). Elles peuvent être convoitées par les mêmes organismes nuisibles.

► **Pour une même espèce**, échelonnez vos semis dans le temps.

► **Ne serrez pas trop les plantations.** Éloignez des haies et des arbustes celles qui ont le plus besoin de lumière, de pluie et d'une bonne aération.

► **Réservez une partie du jardin** aux plantes sauvages et installez des refuges pour les animaux dits utiles (haies diversifiées, tas de pierres et de bois, mare).

BIEN CHOISIR LES VARIÉTÉS DE PLANTES CULTIVÉES

► **Une plante bien adaptée** à son emplacement (sol, climat, exposition, etc.) sera moins sensible aux maladies et aux ravageurs. Consultez les catalogues variétaux qui vous aideront à faire votre choix.

► **Essayez les mariages** entre les plantes. Mélangez des végétaux d'espèces différentes. Favorisez les plantations en carrés pour changer des rangées rectilignes.

► **Entre deux cultures**, semez des engrais verts (trèfle, phacélie, moutarde). Ils couvrent de façon temporaire le sol, limitent la levée des plantes indésirables, évitent l'érosion, le lessivage et enrichissent la terre.



APPRENDRE À BIEN GÉRER L'EAU

- **Récupérez l'eau de pluie.**
- **Arrosez au pied des plantes** le matin de bonne heure ou tard le soir pour limiter l'évaporation en pleine journée.
- **Préférez un système goutte-à-goutte** plus économe et moins favorable au développement des maladies.

► **Paillez vos massifs** pour atténuer les effets de la sécheresse l'été et protéger les plantes du froid l'hiver. Le paillage consiste à couvrir le sol pour le protéger de l'érosion et limiter l'apparition des plantes indésirables. Vous pouvez utiliser des feuilles mortes, de la paille, des copeaux de bois, des résidus d'herbe toncée, des branches saines broyées et les mettre autour des plantes ou sur le sol. Veillez à maintenir une couche de 5 à 10 centimètres en permanence.

► **Améliorez la qualité de votre sol** avec du compost, du fumier ou du paillage végétal. Pour fabriquer du compost, stockez vos déchets organiques (feuilles mortes, épluchures, etc.) sur un tas ou dans un bac. Une fois décomposés (prévoir environ 6 mois), ces déchets aussi valorisés enrichiront la qualité de votre sol et nourriront vos végétaux. Pensez à respecter trois règles : mélanger les différentes catégories de déchets, aérer les matières et surveiller l'humidité.



METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE ESTHÉTIQUE DU JARDIN

- **Adoptez la tonte haute** (6 à 8 cm) qui favorise le développement, la bonne santé et le bon aspect de la pelouse.
- **Laissez les plantes spontanées** (rose trémière, coquelicots et bourrache par exemple) se développer dans les allées gravillonnées, la terre battue et entre les pavés. Vous pouvez aussi utiliser des plantes couvre-sol. Elles prendront la place des végétaux indésirables.
- **Faites appel à votre bon sens** et à votre énergie pour désherber. Arrachez manuellement les plantes indésirables avec leurs racines dès leur apparition (au plus tard à la floraison, avant leur montée en graine). Pensez à utiliser des outils adaptés comme un sarclot mécanique, une houe, une binette ou un couteau à désherber. Si vous souhaitez un espace sans végétation, vous pouvez prévoir un film géotextile.



Le semez-vous ?

Pas un jardin accueillie de biodiversité, plus il ressemble à un écosystème naturel et plus il a la capacité de se défendre contre les ravageurs et de s'adapter aux aléas climatiques.

► **En attendant** que vos massifs se développent, couvrez votre sol (paillage) pour occuper l'espace et limiter l'apparition de plantes indésirables.

► **Prévoyez des moyens de protection** en mettant en place des obstacles et des pièges contre les ravageurs : des filets pour protéger les cultures des oiseaux, des voiles anti-insectes, de la sciure de bois ou de la cendre contre les limaces et escargots, etc.



Guide pour jardiner + nature | 7

► **Créez des espaces favorisant la biodiversité** et la présence de certains insectes ou autres auxiliaires. Par exemple, aménagez des coins de végétation dense, un point d'eau pour accueillir les amphibiens ou une haie variée, des nichoirs à oiseaux, une mangrove, un abri pour les insectes ou encore un mur de pierres sèches pour les lézards, des petits fagots ou un tas de bois pour les hérissons et les insectes.

PRÉVENIR LES MALADIES

- **Pour éviter les maladies**, veillez à ne pas blesser les végétaux avec la débroussailleuse, la binette ou les colliers pour attacher les tuteurs par exemple.
- **Après avoir utilisé des outils**, pensez à les nettoyer en retirant la terre et à les sécher pour éviter qu'ils rouillent. Vous pouvez aussi les désinfecter avec du vinaigre blanc.

► **Supprimez les parties** malades des végétaux. Déposez-les à la déchèterie de votre ville.

Beaucoup de **maladies** sont transmises lors de la fauche à cause d'outils mal nettoyés



MIEUX CONNAÎTRE LES AMIS du jardinier

Il existe des solutions pour lutter contre les maladies et les animaux nuisibles de votre jardin sans avoir recours aux pesticides. Vous pouvez favoriser la présence de prédateurs naturels, appelés aussi auxiliaires. Les connaissez-vous ?



LES POLLINISATEURS



Abeilles domestiques et sauvages

Elles font partie des auxiliaires les plus connus. Elles assurent la pollinisation des plantes à fleurs en effectuant le transport du pollen entre les étamines et le pistil. Pour les protéger, privilégiez les plantes mellifères qui leur offrent de quoi se nourrir (aster, coquelicot, sauge, phacélie, etc.).

Le prédateur naturel

est un ami du jardinier. Vous connaissez sans doute la coccinelle, mais il en existe bien d'autres !



LES DÉCOMPOSEURS



Cloporte

Il mange des feuilles mortes et du bois abîmé. On le trouve souvent dans le compost. Pour l'attirer, il suffit de laisser des débris végétaux secs dans votre jardin et de multiplier les endroits sombres et humides.

Ver de terre

Il est à la fois laboureur - il mélange la terre en la déplaçant de bas en haut puis de haut en bas - et draineur - il creuse des galeries pour aérer le sol - et décomposeur. Évitez de retourner la terre pour ne pas le perturber.

LES PRÉDATEURS



Carabe

Il attrape les limaces et les escargots, mais aussi les larves d'insectes et les pucerons. Pensez à lui préparer des abris où il pourra se réfugier : bois abîmé, feuilles mortes, tuiles ou pierres.



Mille-pattes

Il capture et mange les vers de terre, les insectes, les chenilles, les limaces et les araignées. On le retrouve sur les arbres, dans ou à la surface du sol. Pour l'attirer, pensez au paillage et évitez de trop travailler la terre en profondeur.



Libellule

Elle attrape et dévore les insectes en vol. Elle est surtout présente dans les jardins qui disposent d'un point d'eau entouré de végétation. Installez une petite mare. Peut-être aurez-vous la chance de la voir arriver dans votre jardin ?



Perce-oreille

Il mange des insectes, des chenilles et des pucerons. Placez des petits pots de terre cuite remplis de paille ou de papier journal et retournez-les à même le sol. Il viendra s'y glisser.

LES POLLINISATEURS ET PRÉDATEURS



Chrysope

Les larves se nourrissent notamment de pucerons et de jeunes chenilles, alors que les adultes sont des pollinisateurs. Vous pouvez leur prévoir un abri avec une boîte en bois percée de plusieurs petits trous de 10 à 15 mm de diamètre et remplie de paille, de foin ou de lambeaux de papier journal froissés. Fixez-la sur un arbre à l'abri des vents et des pluies, mais pensez à la retirer en hiver.



Syrphe

On le confond souvent avec une guêpe mais il ne pique pas. Les larves se nourrissent de pucerons. Pour attirer les adultes, semez des fleurs (phacélie à feuilles de tansie pour exemple) en veillant à équilibrer les périodes de floraison.

Le savez-vous ?

Pour favoriser et maintenir la présence d'auxiliaires, veillez à : multiplier et à diversifier les plantes de votre jardin ; installer des abris ; ne pas éliminer tous les ravageurs car, sans aliments, les auxiliaires mourront.

APPRENONS À JARDINER autrement

LE POINT SUR LES MÉTHODES

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

En appliquant en préventif les principes du jardin plus nature, vous faites confiance à la nature qui vous le rend bien !

« Certains jardiniers fabriquent et utilisent des préparations naturelles à base de plantes (macérations, infusions et décoctions), mais ça ne marche pas à tous les coups. »

J'ACCOMPAGNE LA NATURE

Vous pouvez apprendre à gérer la présence des ravageurs et des maladies dans votre jardin en intervenant manuellement.

J'INTERVIENS

MOYENS DE BIOCONTRÔLE

Vous pouvez choisir d'avoir recours aux solutions de biocontrôle. Basées sur le respect des mécanismes existants entre les espèces et leur milieu, elles consistent à utiliser des ennemis naturels (insectes prédateurs, vers parasites, champignons ou bactéries) produits ou élevés dans ce but. Il peut aussi s'agir de dérivés de substances naturelles. Vous les trouverez dans votre magasin spécialisé.



DE LA ROUILLE sur mon gazon

à observer

La rouille est une maladie causée par un champignon. Elle attaque tous les types de pelouses et les graminées d'ornements. Observée à distance, la rouille se manifeste par un dessèchement de la pelouse qui jaunit puis roussit. De près, les feuilles sont recouvertes de pustules jaunes, orangées ou brunes. Son expansion a lieu de mai à octobre, avec des attaques plus fortes à l'automne ou en conditions d'humidité persistante (zone ombragée, abus d'arrosage). La rouille ne cause la mort de la pelouse qu'en de très rares cas, mais elle est inesthétique.

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- Choisissez un mélange de gazon qui contient de nombreuses espèces, la rouille proliférera moins. Limitez l'utilisation des variétés les plus sensibles (ray grass anglais et pâturin des prés). Préférez la prairie qui est moins sensible à la rouille et accueille la flore spontanée, mais aussi de nombreux prédateurs naturels.
- Limitez l'arrosage par aspersion car la rouille se développe dans les gouttelettes déposées sur les feuilles.



La rouille se manifeste par un dessèchement de la pelouse qui jaunit puis roussit.



Jérôme Clair, lauréat 2012 du concours Jardiner autrement

Dans les allées, le mieux est d'installer un géotextile sous les graviers qui va empêcher les plantes sauvages de se frayer un chemin. L'eau bouillante apportée de manière répétée est aussi efficace.



J'INTERVIENS

- Adoptez une tonte assez haute pour priver de lumière, et ainsi limiter le développement des plantes indésirables et de la mousse.
- Aérez votre sol à l'aide d'un scarificateur et favorisez la décomposition des déchets d'herbes coupées laissées sur la pelouse.

MOYENS DE BIOCONTRÔLE

Il est possible d'utiliser en curatif une solution à base de soufre (fongicide) pour stopper l'évolution du champignon sur la plante.

Renseignez-vous dans un magasin spécialisé, auprès d'un conseiller certifié.



DES LIMACES sur mes laitues

La limace des jardins, ou limace horticole, mesure entre 30 et 40 mm, est de couleur noirâtre et d'aspect visqueux. Elle préfère sortir la nuit et se cache souvent sous les abris naturels (moïtes de terre, cailloux). Particulièrement active lorsque la température est supérieure à 10°C et que le temps est humide, la limace détruit les jeunes plants, dévore les feuilles et abîme les fruits.

L'observateur

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- **Attirez les auxiliaires** qui adorent les limaces (mantes, grives, hérissons, crapauds, carabes) en leur aménageant des abris variés (marc, tas de feuilles mortes, tas de bois, paille, etc.).

J'ACCOMPAGNE LA NATURE

- **Pour bien nettoyer la terre**, détruisez les résidus des anciennes cultures au moins un mois avant la mise en place de la nouvelle.
- **Préparez des obstacles** en entourant vos laitues de sciure de bois, de cendre ou de coquilles d'œuf. Le marc de café est aussi assez efficace.
- **Pensez à installer** des pièges dans votre potager : des planches ou des tuiles. Vous n'aurez plus qu'à venir

J'INTERVIEWS

MOYENS DE BIOCONTRÔLE

- Il existe des *Phasmarhabditis hermaphrodita* (nématodes).

Ce sont des vers microscopiques inoffensifs pour l'homme et les autres animaux mais

très actifs contre les limaces.

- **Vous pouvez aussi acheter du phosphate ferrugineux**, un anti-limace (produit molluscicide) sous forme de granules. Attention à éviter leur ingestion par les enfants et les animaux domestiques.

Renseignez-vous dans un magasin spécialisé, auprès d'un conseiller certifié.



Laurence Savoiré, lauréate 2011

Il suffit d'entourer les jeunes plants de sciure avec du carton car les limaces le mangeront en priorité. Elles en raffolent !



DE LA POURRITURE GRISE sur mes fraisières

Le *Botrytis cinerea* est un champignon très répandu, responsable de la pourriture grise de nombreux légumes, fruits et fleurs. Le fraiser y est particulièrement sensible. Avant que la pourriture ne soit visible, les jeunes fruits brunissent et se dessèchent. Les fruits mûres atteints deviennent ternes. Enfin, par temps humide et doux (15 à 20°C), ils se couvrent d'un feutrage d'abord blanc-grisâtre puis gris et finissent par pourrir.

L'observateur

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- **Plantez vos fraisières** dans une zone bien aérée mais sans vent et limitez la densité des plantations pour améliorer la circulation de l'air entre les plants.

- **Pensez à disperser les plants** au milieu d'autres cultures afin d'éviter la propagation rapide de l'infection à tous vos fraisiers.

J'ACCOMPAGNE LA NATURE

- **Vérifiez que les plants** sont sains au moment de l'achat.
- **Limitez l'apport d'engrais azotés**.
- **Arrosez directement au pied** des plants plutôt le matin, pour éviter de mouiller le feuillage. Vous pouvez aussi pailler les rangs pour éviter les éclaboussures sur les fruits.
- **Si vous coupez les feuilles mortes** en fin d'hiver, assurez-vous de bien nettoyer votre sécateur pour éviter les risques d'infection.



Jérôme Clair, lauréat 2012

Depuis que je paille mes fraisières, je ne constate plus de pourriture grise.

Couvrir le sol permet de limiter l'arrosage et l'évaporation qui sont des facteurs de développement du champignon.



Dans le jardin d'à côté, votre voisin pulvérise tous les 15 jours une décoction de préle des champs. Il fait bouillir 500 g. de préle séchée dans 5 litres d'eau pendant 1 heure et laisse infuser une nuit. Après avoir dilué le mélange à 20%, il le verse au pied des fraisiers. Vous pouvez essayer mais ça ne marche pas à tous les coups !



J'INTERVIEWS

MOYENS DE BIOCONTRÔLE

Il est possible d'utiliser, en curatif, une solution à base de soufre (fongicide) pour stopper l'évolution du champignon sur la plante.

Renseignez-vous dans un magasin spécialisé, auprès d'un conseiller certifié.

- **Supprimez les fruits atteints** aussi rapidement que possible pour limiter la propagation. Enlevez les feuilles et les tiges mortes.



DES PUCERONS sur mes rosiers

Les pucerons vivent en colonie et s'agglutinent en masse. Ils peuvent être verts (rosiers), noirs (fèves), roses (lauriers roses), cendrés (choux), jaunes (groseilliers), lanigères (pommiers) et mesurent de 2 à 4 mm. Ces petits insectes piqueurs-suceurs prélèvent d'importantes quantités de sève sur les plantes, dont toutes les parties peuvent être attaquées (feuilles, bourgeons, fleurs, tiges, racines). Leur action peut entraîner un ralentissement de la croissance du rosier, une décoloration, voire une déformation des feuilles et des jeunes pousses qui s'enroulent ou tombent. L'observation régulière de vos rosiers vous permettra de déceler les premières gouttes de miellat sur les feuilles, signe du début de la colonisation.

à observer

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- **Divers auxiliaires** (larves de syrphes ou de chrysopes) se nourrissent de pucerons. La coccinelle adulte, mais plus encore sa larve, peut en

dévorier jusqu'à 150 par jour ! Pour que ces prédateurs naturels puissent intervenir au plus tôt à la fin de l'hiver, favorisez leur présence en laissant des abris accueillants (plantes fanées, graminées sèches, fagots de tiges creuses ou à moelle,

carton ondulé, pommes de pin, briques creuses, feuilles mortes, etc.).

- **Privilegiez** la mise en place de plantes mellifères et veillez à laisser s'installer certaines plantes sauvages particulièrement appréciées.

J'ACCOMPAGNE LA NATURE

- **Retirez manuellement** les pucerons s'il y en a peu. Le plus souvent, un simple coup de jet d'eau suffit à déloger la colonie.
- **Proscrivez les élagages** systématiques et les tailles trop sévères.
- **Limitez l'apport d'engrais** azotés car ils stimulent la croissance des ...



La larve de la coccinelle peut dévorer jusqu'à 150 pucerons par jour !



Des amis jardiniers pulvérisent de façon régulière des macérations d'orties sur les feuilles du rosier. Ils font fermenter 1 kg de plante fraîche dans 10 litres d'eau et remuent quotidiennement pendant 5 à 10 jours. Après avoir filtré le mélange, ils le conservent à l'abri de la lumière.

Cette préparation doit s'utiliser diluée, mais ça ne marche pas à tous les coups !

Votre voisin

vous a conseillé d'utiliser du

savon noir liquide.

Il dilue 5 cuillères à soupe dans 1 litre d'eau tiède et pulvérise le mélange refroidi sur le rosier en prenant soin de ne pas oublier l'envers des feuilles.

... jeunes feuilles qui attirent particulièrement les pucerons.

- **Surveillez les colonies** de fourmis car elles protègent les pucerons et empêchent l'action des amis du jardinier. Utilisez une bande collante autour du tronc par exemple.



si la déformation est déjà bien établie, il est impossible que la feuille retrouve sa forme initiale. Elle restera un an ou deux sur la plante avant de tomber.

- Vous pouvez aussi acheter des prédateurs naturels (larves de coccinelles ou de chrysopes, micro-guêpes parasitoïdes, etc.) et en faire des lâchers.

Renseignez-vous dans un magasin spécialisé, auprès d'un conseiller certifié.

J'INTERVIENS
MOYENS DE BIOCONTRÔLE
• **Pensez à pulvériser** une huile végétale (même une huile de cuisine).

- **En cas d'invasion importante**, un traitement exécuté dans les premiers jours peut être réalisé avec un insecticide à base de pyréthrine naturel. Les feuilles traitées à temps reprendront leur croissance normale. Par contre,



Laurence Sauvais, lauréate 2011
Une manière simple et très naturelle de lutter contre les pucerons est de planter une abeille à côté des rosiers. Ses tiges tendres les attireront.



DES CARPOCAPSES sur mon pommier

L'observateur

Le carpocapse des pommes et des poires est un papillon d'environ 15 à 20 mm. La larve, une chenille, se développe à l'intérieur des fruits pendant 20 à 30 jours et creuse une galerie en spirale pour attendre les pépins qu'elle consomme. Les fruits occupés tombent prématurément ou pourrissent.

JE FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- Oiseaux et chauves-souris sont des prédateurs naturels du carpocapse adulte.
- Installez des nichoirs afin de favoriser leur présence.



David Béd, laureat 2011
Je nettoie et brosse les troncs de mes fruitiers. J'accroche au début du printemps 2 pièges à phéromone par arbre. S'il y a des fourmis et des pucerons, je place une bande engluée sur le tronc.

J'ACCOMPAGNE LA NATURE

- Privilégiez des variétés résistantes comme l'Anjou, la Braque précoce – anjou, la Braque précoce – anjou.
- Ramassez les pommes tombées de l'arbre.
- Si votre pommier n'est pas trop haut, ensachez les fruits avec du papier. Faites-le dès que les pommes atteignent la taille d'une noix jusqu'au mois précédant la récolte.

- Positionnez, en été et en automne, près de la base du tronc, un piège constitué d'un manchon de carton ondulé, ressermé en bas.

Les larves du carpocapse viendront s'y réfugier pour passer l'hiver et vous n'aurez plus qu'à les éliminer. Veillez à ne pas les brûler car des auxiliaires s'y abritent souvent.

J'INTERVIENS

Toutes les interventions contre le carpocapse devront être faites avant que les chenilles n'entrent dans le fruit.

MOYENS DE BIOCONTÔLE

- Vers la mi-avril, installez des pièges avec des capsules de phéromone. Elles attirent les mâles qui s'engluent sur la

surface collante. Manipulez-les en veillant à ne pas les toucher avec vos doigts pour qu'elles ne perdent pas d'efficacité.

- Lorsque vous avez atteint 3 captures par semaine par piège collant, attendez quelques jours et appliquez du Bacillus thuringiensis (insecticide) qui agira sur les toutes jeunes chenilles.

- Vous pouvez aussi utiliser de la carpotriline. Ce bio-insecticide agit par ingestion, est issu d'un virus (granulose du carpocapse) qui entraîne l'arrêt de l'alimentation des chenilles du carpocapse et donc leur mort.
- Renseignez-vous dans un magasin spécialisé, auprès d'un conseiller certifié.

Pense-bête

«Mon balcon malin»



Voici quelques conseils avant de commencer à mettre en place votre petit « jardin urbain ».

CONSEIL 1

Choisissez des variétés adaptées à une culture en pot.



CONSEIL 3

Ne prenez pas n'importe quelle terre pour les remplir : il existe des terreaux spécifiques.

CONSEIL 5

Soyez attentif à l'exposition (soleil, ombre) et aux courants d'air.

CONSEIL 6

Adaptez votre arrosage en tenant compte des indications fournies sur l'étiquette.

CONSEIL 4

Pensez au drainage. Percez vos contenants et mettez des coquilles de noix, des billes d'argile ou des cailloux au fond.





1 Un cloporte est un insecte.

2 Pour bien aérer sa terre, il faut absolument bêcher.

3 La coccinelle se nourrit de pucerons. Elle est plus vorace au stade adulte qu'au stade larvaire.

4 Certaines plantes ont besoin d'insectes vibreurs pour être pollinisées.

5 Une plante consomme du gaz carbonique.

6 Une plante qui dépérit est malade ou est ravagée. Un

7 Il est possible d'utiliser toutes les pelouses pour pailler les massifs.

8 Les perce-oreilles sont des auxiliaires. Ils ne s'attaquent pas aux plantes.

9 Le désherbage peut aussi être un moyen efficace pour diminuer la concurrence entre les plantes indésirables du jardin, qui pourraient prendre trop de place, et les plantes du potager qui cherchent à se développer.

10 Les mésanges se nourrissent de chenilles processionnaires du pin.

11 Les vers de terre sont des ennemis des plantes.

1 **FAUX** C'est le seul crustacé terrestre. On le trouve souvent dans le compost car il participe activement à la décomposition de la matière organique.

2 **FAUX** Cette pratique, pourtant largement répandue, nuit à l'équilibre du sol. Les nombreux animaux présents dans notre terre sont mis sans dessus-dessous et ne peuvent plus participer activement à la décomposition de la matière organique, futurs nutriments de nos végétaux. On dit qu'un binage vaut deux arrosages, mais on peut dire qu'un paillage vaut dix bêchages.

3 **FAUX** Ils sont aussi la nourriture préférée de beaucoup d'auxiliaires, comme les coccinelles (larves ou adultes) et participent à l'équilibre dans le jardin : s'il n'y a pas assez de pucerons alors les populations d'auxiliaires diminueront également.

4 **FAUX** La larve de coccinelle est plus vorace que l'adulte.

5 **VRAI** La fleur de tomate est mieux fécondée au contact du bourdon qui fait vibrer celle-ci. Le pollen est en effet plus facilement déposé sur le pistil.

6 **VRAI** En respirant, une plante rejette du CO₂ mais, lors de la photosynthèse qui lui permet de fabriquer sa nourriture (sucré), elle absorbe du gaz carbonique et rejette de l'oxygène.

7 **FAUX** Les conditions dans lesquelles la plante évolue (excès ou manque d'arrosage, carences en éléments nutritifs, changements de température, etc.) sont la première cause de dépérissement.

8 **VRAI ET FAUX** Les perce-oreilles sont des auxiliaires efficaces contre les pucerons et les psyllides mais il arrive qu'ils s'attaquent aux plantes et à certains fruits dont ils sont friands.

9 **FAUX** Le désherbage peut aussi être un moyen efficace pour diminuer la concurrence entre les plantes indésirables du jardin, qui pourraient prendre trop de place, et les plantes du potager qui cherchent à se développer.

10 **VRAI** C'est une très bonne façon de valoriser cette matière organique, à condition de ne pas en mettre plus de 3 cm à chaque fois pour que l'herbe sèche bien.

11 **VRAI** Elles sont d'ailleurs d'excellents prédateurs.

12 **FAUX** Nos amis les vers de terre contribuent à l'aération, à l'enrichissement et à l'ameublissement des sols. Ils sont capables d'ingérer chaque jour l'équivalent de leur poids en terre et remontent ainsi autant d'éléments nutritifs pour les plantes.





Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



Chef de projet éditorial : MEDDE/MLET/MLambert **Comité éditorial :** Conseil national des jardins collectifs et familiaux (CNJCF), Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC), Fédération nationale des métiers de la jardinerie (FNMJ), jardinot, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), Noé conversation, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Société nationale d'horticulture française (SNHF) **Conception graphique :** MEDDE/MLET/F.Chevallier **Crédits photos :** Fotolia, SNHF (portraits), p. 8 : MEDDE/MLET/O. Brosseau (pollinisateurs) - A. Mantléri (carabe) **Réf. :** DICOM/DGALN/BRO/14072 - Mai 2014 **Impression :** MEDDE-MLET/SG/SPSS/ATL2 - Brochure imprimée sur du papier certifié ecolabel européen



Avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto



HUMOUR

Un homme va au cinéma. Il achète son billet à la caisse et entre. Une minute après il revient et en achète un autre. Une minute plus tard, il revient et achète encore un autre billet. La caissière lui demande :

- Je ne comprends pas, je vous ai déjà vendu 3 billets et vous en voulez encore ?

L'homme dit :

- Je sais mais quand j'entre dans la salle, il y a un mec qui me le déchire !!

Sur le bord du Nil, trois Belges voyant un crocodile dans l'eau se mettent à lui jeter des cailloux. A un moment, le crocodile, en colère, s'approche de la rive, prêt à monter sur la berge.

Deux des Belges se sauvent et montent dans un arbre. Le troisième, impassible, ne bouge pas. Les autres l'appellent et lui disent de se sauver. Alors l'autre leur répond :

"Ca va pas, une fois, je n'ai pas jeté de cailloux moi ! "

Une jeune fille se plaint à son amie :

- A tous nos rendez-vous, il m'offre des fleurs fanées.

- Eh bien, essaye d'arriver à l'heure ...

C'est Johnny avec David sur la plage quand il était petit.

- Papa regarde un Bateau.

- A que c'est pas un bateau, c'est un Yacht.

- A oui, et comment ça s'écrit ?

- A que t'as raison c'est bien un bateau.

Un Parisien en vacances à la campagne passe devant un champ et demande au paysan:

- Mais comment faites-vous pour obtenir des radis aussi gros ?

- Ce n'est pas compliqué Monsieur, j'ai semé des graines de betterave rouge !

Une patiente à son médecin:

Docteur, cela fait 5 minutes que vous m'avez demandé de tirer la langue, et vous ne la regardez même pas!

C'était juste pour être tranquille pendant que je rédige votre ordonnance.

Deux clochards sont assis sous un pont:

Dis donc, quand tu parles, tu as la bouche qui sent les pieds.

C'est normal, j'ai toutes les dents qui se déchaussent

REPRESSION ACCRUE CONTRE L'ABANDON D'ORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le ministère de la Justice a publié un décret aggravant l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique. Publié au Journal officiel du 27 mars, ce décret transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de détritrus sur la voie publique, passible d'une contravention de 2e classe, soit 150 euros, en une amende relevant des contraventions de 3e classe, soit 450 euros. Sont visés les « *ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique* » déposés « *en lieu public ou privé* », précise le texte. Le décret maintient toutefois une amende de 2e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif.

La nouvelle contravention de 3e classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 euros ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 euros. Il permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

Le décret du 26 septembre 2007, pris en application de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a habilité les policiers municipaux et les gardes-champêtres à constater par procès-verbal plusieurs infractions commises sur le territoire communal, dont l'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets.



CHAMBRE D'HÔTE A VENDHUILE

Edith SEGARD 06 76 86 83 84

Chambre d'hôtes : «Un Soir en Vermandois»

Homologation Gîtes de France Classement 3 épis

www.chambrehotesvendhuile.com

Une chambre pour 2 personnes avec petit déjeuner : 60 €

2 rue des Vignes 02420 VENDHUILE

AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.23.06.61.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Le Catelet (mardi et jeudi après-midi).....	03.23.66.22.87.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A L'empire

Mairie.....	09.60.40.33.32.
--------------------	------------------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BASQUIN à Honnecourt.....	03.27.78.54.57.
Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. BOURSIER à Le Ronssoy.....	03.22.86.75.60.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.27.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. HUBERT à Gouy.....	03.23.66.21.27.
Dr. LAUWERIER à Honnecourt.....	03.27.74.30.92.
Dr. LENGLET à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. ROUSSEAU à Nauroy.....	03.23.09.52.07.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaurevoir.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Mademoiselle Jessica POIZOT (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

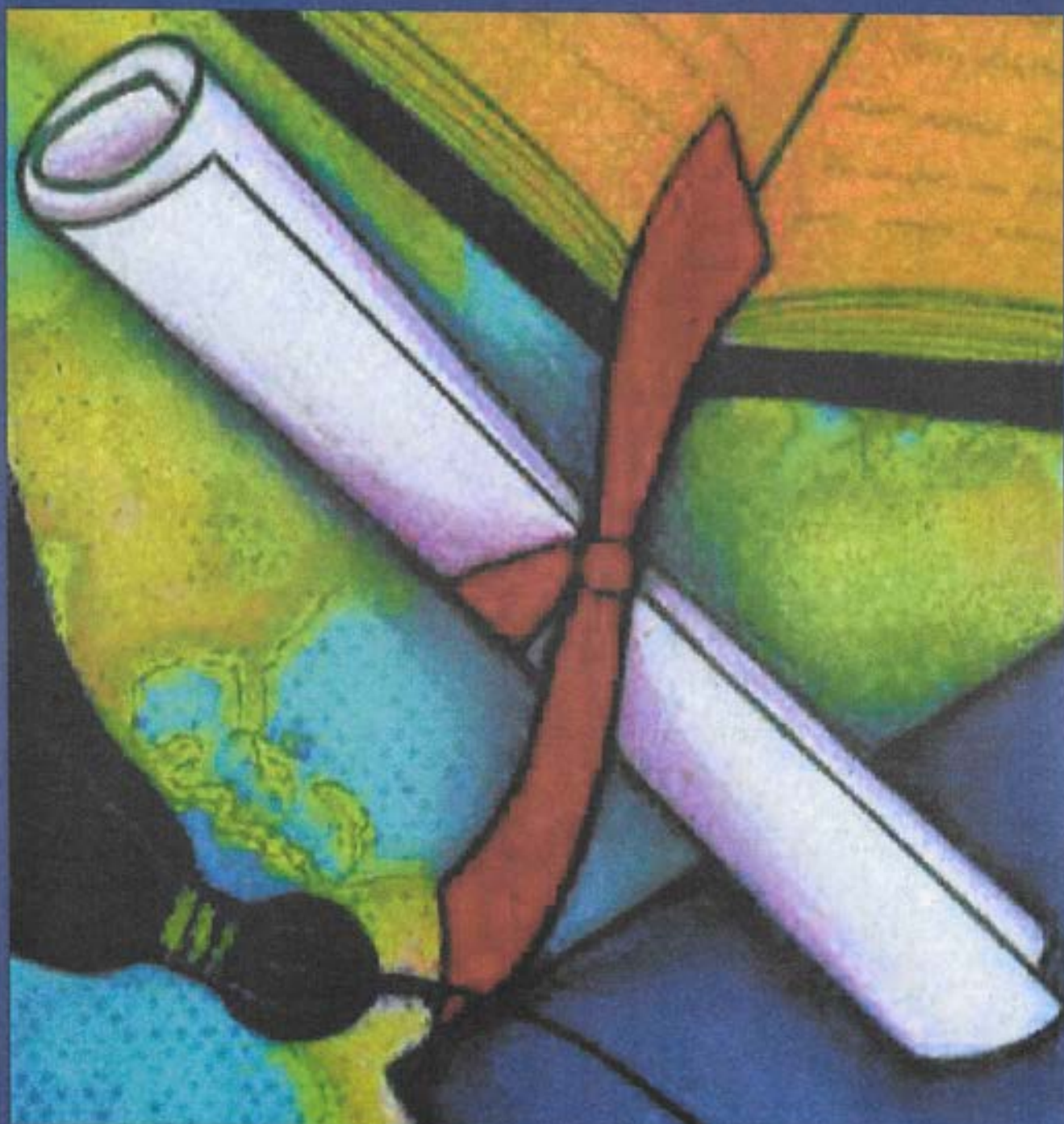
Kiné

Jean& Florence HERBET à Beaurevoir.....	03.23.09.44.33.
Jean & Florence HERBET à Bellicourt.....	03.23.09.44.33.
François CHAMBELLAN à Roisel.....	03.22.86.67.07.

Dentistes

Pierre CRONIER à Roisel.....	03.22.86.84.36.
Coralie BOULONGNE à Nauroy.....	03.23.09.59.59.

FÉLICITATIONS À CHLOÉ PELLERIN



Passage en 6ème
au collège à Roisel